



Rapport d'Activité et Financier Semestriel

au 30 juin 2025

Sommaire

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE	2
2.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	4
2.1	Faits marquants du premier semestre 2025 et principaux événements post-clôture.....	4
2.2	Stratégie et perspectives.....	8
2.3	Éléments financiers et examen de la situation financière et du résultat.....	9
2.4	Principales transactions avec les parties liées.....	13
2.5	Principaux risques et incertitudes.....	13
3.	COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025	14
3.1	État de la situation financière.....	15
3.2	État du résultat net.....	16
3.3	État des autres éléments du résultat global.....	16
3.4	Tableau des flux de trésorerie.....	17
3.5	État de variation des capitaux propres.....	18
3.6	Notes annexes aux comptes consolidés.....	19
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2025	42
5.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	43

Avertissement

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et en particulier des déclarations prospectives relatives à la stratégie de la Société et à ses objectifs, à l'atteinte des étapes clés lui permettant de recevoir les paiements prévus dans le cadre de ses accords de licence, au potentiel d'Iqirvo® (élefibranor) à obtenir des autorisations de mise sur le marché et à être lancé et commercialisé avec succès dans d'autres pays que ceux dans lesquels il est actuellement autorisé et commercialisé et/ou dans d'autres indications que la PBC, à l'atteinte des objectifs nécessaire à l'obtention future des 55 millions d'euros de versements complémentaires prévus dans le cadre de son accord de partage de redevances (*Royalty Financing*), aux calendriers prévus pour le recrutement des patients dans nos essais thérapeutiques et pour l'obtention de leurs résultats, concernant notamment nos programmes de développement de G1090N dans la prévention et/ou le traitement de l'ACLF et de GNS61 dans le CCA, aux plans et aux temps de développement pour les autres programmes de notre pipeline, en particulier ceux relatifs à SRT-015, CLM-022 et VS-02-HE dans l'ACLF, et celui relatif à VS-01 dans l'UCD, au calendrier prévu pour obtenir les approbations réglementaires recherchées, à notre organisation interne, à notre capacité à bénéficier des voies réglementaires spéciales pour le développement de nos programmes, à nos perspectives financières, y compris les projections de flux de trésorerie et de consommation de trésorerie telles qu'actualisées suite à l'arrêt de notre programme de recherche de VS-01 dans l'ACLF, ainsi qu'aux projections d'activité commerciale et de recherche pour 2025 et au-delà. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait », « pourrait » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, en ce compris celles liées à la sécurité d'emploi des candidats-médicaments, au progrès, aux coûts et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires aux États Unis, en Europe et au niveau mondial concernant les candidats-médicaments et solutions diagnostiques, au succès commercial d'Iqirvo® (élefibranor), à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Ces aléas et incertitudes comprennent également ceux développés au chapitre 2 « Facteurs de Risques et Contrôle Interne » du Document d'Enregistrement Universel 2024 de la Société déposé le 29 avril 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui est disponible sur les sites internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf.org) et ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine (« SEC »), dont le Document de Form 20-F déposé auprès de la SEC à la même date, et dans les documents et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, incluant le présent Rapport Semestriel d'Activité et Financier, ou rendus publics par ailleurs par la Société.

De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur.

Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication du présent rapport. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans le présent rapport, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

À Propos de GENFIT

GENFIT est un groupe biopharmaceutique (ci-après, le « Groupe » ou « GENFIT » ou la « Société ») engagé dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies du foie dont les besoins médicaux restent largement insatisfaits, avec une attention particulière aux maladies rares pouvant engager le pronostic vital et à leurs manifestations aiguës. Le Groupe est composé de la société de droit français GENFIT SA fondée en 1999 et de deux filiales détenues à 100% par cette dernière : GENFIT Corp. (filiale américaine) et Versantis AG (filiale suisse) dont les comptes sont consolidés avec ceux de GENFIT SA.

GENFIT est pionnier dans la recherche et le développement dans le domaine des maladies du foie avec une histoire riche et un héritage scientifique solide de plus de deux décennies. Aujourd'hui, GENFIT s'est construit un portefeuille de R&D diversifié et en pleine expansion composé de programmes aux stades de développement variés. La Société se focalise sur l'Acute-on-Chronic Liver Failure (ACLF). Sa franchise ACLF inclut quatre actifs en cours de développement : G1090N, SRT-015, CLM-022 et VS-02-HE, basés sur des mécanismes d'action complémentaires s'appuyant sur des voies d'administration différentes. D'autres actifs ciblent d'autres maladies graves, tels que GNS561 dans le Cholangiocarcinome (CCA), ou VS-01-HAC dans le Trouble du Cycle de l'Urée (UCD) et l'Acidémie Organique (OA).

L'expertise de GENFIT dans le développement de molécules à haut potentiel des stades précoces jusqu'aux stades avancés et dans la pré-commercialisation, a été démontrée par l'approbation accélérée d'Iqirvo® (élaufibranor)¹ par la U.S. Food and Drug Administration (FDA), la European Medicines Agency (EMA) et la Medicines and Healthcare products Regulatory Agency au Royaume-Uni (MHRA) pour la Cholangite Biliaire Primitive (PBC).

Au-delà des thérapies, GENFIT dispose également d'une franchise diagnostique incluant NIS2+® dans la Metabolic dysfunction-Associated Steatohepatitis (MASH, autrefois connue sous le nom de stéatohépatite non-alcoolique (NASH)) et TS-01 qui cible les niveaux d'ammoniac dans le sang.

Implantée à Lille et Paris (France), et disposant de filiales à Zurich (Suisse) et Cambridge, MA (États-Unis), GENFIT SA est une société cotée au Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). En 2021, Ipsen est devenu l'un des actionnaires les plus importants de GENFIT avec une prise de participation de 8% au capital de la Société.

Principaux programmes

Fidèle à sa spécialisation en hépatologie et à sa vocation, GENFIT a densifié et fait évoluer considérablement, ces dernières années, un portefeuille qui couvre désormais plusieurs maladies rares et graves liées au foie, caractérisées par des besoins médicaux non satisfaits et un impact important sur la vie des patients.

Continuum ACLF

Décompensation aiguë (AD) à risque^A

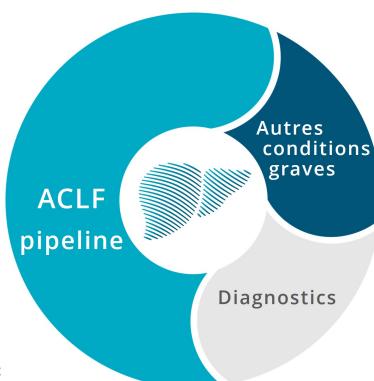
- Haut risque d'évolution vers l'ACLF à court terme
- Ensemble spécifique de comorbidités et de biomarqueurs

Acute-on-Chronic Liver Failure (ACLF)^A

- Dysfonctionnements et défaillances des organes hépatiques et extra-hépatiques
- Mortalité élevée à court terme (23 % à 74 % à 28 jours)
- Aucun traitement spécifique pour les patients atteints d'ACLF
- Prévalence estimée à ~300 000 patients d'ici 2036² aux US, EU4 et UK
- Besoins médicaux largement insatisfaits et une pression économique significative sur les systèmes de santé

Encéphalopathie Hépatique (HE)^B

- Une des complications les plus communes de l'ACLF
- C'est un trouble du système nerveux central
- Jusqu'à 45 % des patients atteints de cirrhose connaîtront au moins un épisode de HE³
- Les patients atteints d'ACLF et d'HE présentent des taux de mortalité plus élevées que les patients qui n'ont que l'ACLF⁴
- L'HE est largement sous-diagnostiquée et sous-traitée



Cholangiocarcinome (CCA)^C

- Rare type de cancer des voies biliaires, il est le deuxième cancer le plus fréquent
- Très agressif et réfractaire à la chimiothérapie - Mauvais pronostic et mortalité élevée
- Options thérapeutiques limitées, et les bénéfices en termes de survie restent limités

Troubles du Cycle de l'Urée et Acidémies Organiques (UCD/OA)^D

- 2 groupes de maladies métaboliques congénitales avec déficit d'une enzyme impliquée dans le cycle de l'urée
- Conditions ultra-rares mais une mortalité très élevée
- Jusqu'à 45 %⁵ des patients UCD restent sans traitement

MASH « à risque »

- Identification de la MASH « à risque » - programme de diagnostic non invasif basé sur l'identification de biomarqueurs spécifiques

Ammoniaque

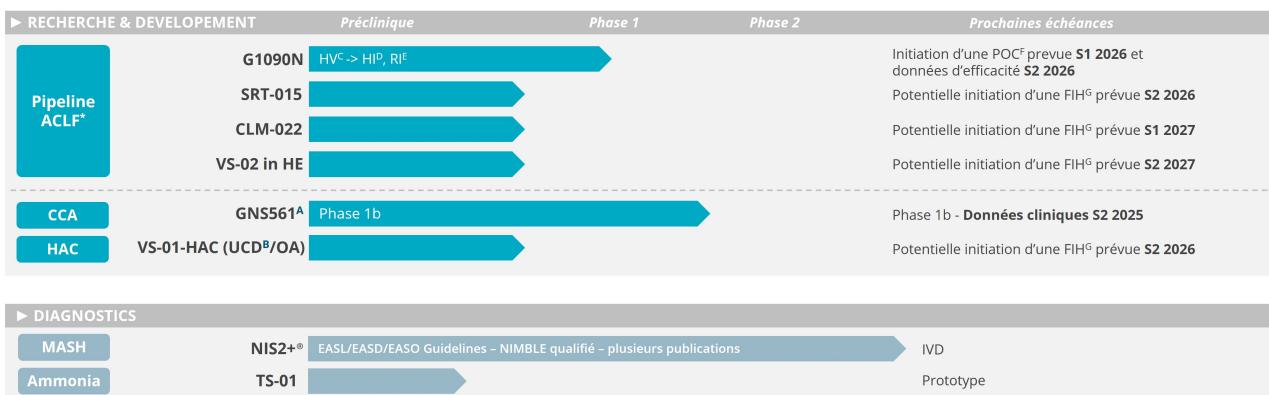
- Prototypen en cours de développement pour la mesure de l'ammoniac dans le sang sur le lieu de soins ou à domicile

^A Arroyo V et al., Nat. Rev. Dis. Primers. 2 (2016) / Arroyo V, et al., J Hepatol 2015 / EASL- Clinical Practice Guideline on Decompensated Cirrhosis J Hepatol 2018 // ^B Vyas TS et al., J Clin Exp Hepatol 7 Suppl 1 (2017): 519-520 / Krishnarao A et al., Clin Liver Dis 24 (2020): 219-229 // ^C Sancilio G et al., Pathologica 113 (2021): 158-69 / Banales JM et al., Nat Rev Gastroenterol Hepatol 17 (2020): 557-88 // ^D William L. Stone et al., Urea Cycle Disorders 2022 / Nafaji R, Hashemipour M et al., Demographic and Clinical Findings in Pediatric Patients Affected by Organic Acidemias, Iran J Child Neurol, Spring 2016; 10(2): 74-81.

¹ Arroyo V et al., Nat. Rev. Dis. Primers 2 (2016) /² IQVIA market research /³ Vilstrup et al., Hepatology 2014; Poordad et al., Aliment Pharmacol Ther 2007 /⁴ Maggi DC, et al., Ann Hep 2019 /⁵ The EASL-CLIF Consortium is a network of more than a hundred of European University Hospitals which carry out clinical investigations of the EASL-CLIF Chair aimed at performing large observational, pathophysiological and therapeutic studies to increase our understanding of Chronic Liver Failure and to improve the management of patients with cirrhosis

Au cours des dernières années, GENFIT a fait un pivot stratégique vers l'Acute-On-Chronic Liver Failure (ACLF), couvrant un large éventail de conditions pathologiques dans un continuum qui comprend la décompensation aiguë (DA) de la cirrhose du foie, l'encéphalopathie hépatique (HE), etc, et vers d'autres maladies hépatiques pouvant, pour certaines, engager le pronostic vital à court terme des patients, en élargissant son pipeline de recherche pour y inclure des candidat-médicaments prometteurs qui visent à répondre aux besoins urgents et insatisfaits de cette condition sérieuse et compliquée :

¹ Élaufibranor est mis sur le marché et commercialisé notamment aux Etats-Unis et en Europe par Ipsen sous la marque Iqirvo®.



* Le pipeline ACLF couvre un large éventail de conditions pathologiques dans un continuum qui comprend la décompensation aiguë (AD) de la cirrhose du foie, l'encéphalopathie hépatique (HE), etc.
^AOrphan Drug Designation (ODD) FDA ^BRare Pediatric Disease Designation FDA ; ODD FDA ^CHV = Healthy Volunteers = Volontaires Sains ^DH = Hepatic Impairment Studies = Études sur l'Insuffisance Hépatique
^ERenal Impairment Studies = Études sur l'Insuffisance Rénale ^FPOC = Proof of Concept = Preuve de Concept ^GFIH = First-in-Human Study = 1ère étude chez l'Homme

Les étapes annoncées, publication de résultats et dates de lancement prévues sont sujettes à modifications.

ACLF : Acute-on-Chronic Liver Failure ; CCA : Cholangiocarcinome ; HAC : Hyperammonemic crises ou crises hyperammoniémiques ; UCD = Urea Cycle Disorders ou Troubles du Cycle de l'Uréa ; OA = Organic Acidemias ou Acidémies Organiques ; HE : Hepatic Encephalopathy ou Encéphalopathie Hépatique ; MASH : Metabolic dysfunction-Associated Steatohepatitis ; G1090N : molécule repositionnée (Nitazoxanide ou NTZ) puis reformulée ;

Tous les médicaments en cours de développement sont des composés expérimentaux qui n'ont pas été examinés, ni approuvés par une autorité réglementaire dans les indications ciblées. GENFIT a conclu un accord avec Seal Rock Therapeutics pour les droits mondiaux exclusifs de SRT-015, un inhibiteur d'ASK1 (formulation injectable pour les maladies hépatiques aiguës). GENFIT a également conclu un accord de licence avec Celloram Inc. pour les droits exclusifs mondiaux de CLM-022, un inhibiteur potentiel d'inflamasome dit « first-in-class ». GENFIT a racheté les droits de propriété intellectuelle de GNS561 à Genoscience Pharma en janvier 2025. Labcorp dispose d'une licence non-exclusive pour le développement et la commercialisation de la technologie NIS4[®], comme base de leur test diagnostic développé en laboratoire (LDT) de la MASH, pour identifier les patients atteints de MASH dite « à risque » aux États-Unis et au Canada. NIS2+[®] est une technologie de nouvelle génération dérivée de NIS4[®].

En décembre 2021, nous avons conclu un accord de licence avec Ipsen, conférant à Ipsen une licence globale² pour développer, fabriquer et commercialiser élafibranor à destination des personnes atteintes de Cholangite Biliaire Primitive (PBC) et dans d'autres indications. GENFIT a conduit la recherche et le développement clinique d'élafibranor jusqu'à l'essai de Phase 3 ELATIVE[®] dans la PBC ; Ipsen assume désormais la responsabilité de tous les futurs développements cliniques, y compris l'achèvement de la période d'extension à long terme de l'essai de Phase 3 ELATIVE[®], ainsi que la commercialisation globale qui a commencé notamment dans plusieurs pays dont les Etats-Unis et plusieurs pays de l'Espace économique européen (EEE) en 2024 sous le nom Iqirvo[®] (élafibranor). GENFIT a reçu, et continue de recevoir, des revenus en application de cet accord sous forme de paiements d'étape et de royalties sur les ventes d'Iqirvo[®] (élafibranor) sous conditions de seuils. Pour plus d'informations concernant l'accord de licence conclu avec Ipsen, se référer à la [Note 24.3](#). Avec l'entrée en vigueur en mars 2025 d'un accord de financement non dilutif et de partage de redevances (*Royalty Financing*) signé avec la société HealthCare Royalty (HCRx), HCRx reçoit une partie des royalties sur les ventes d'Iqirvo[®] (élafibranor) auxquelles GENFIT est susceptible d'être éligible en application de son accord de licence avec Ipsen ; et ce jusqu'à un plafond convenu au delà duquel toutes les redevances futures reviendront à GENFIT (voir ci-après).

² À l'exception de la Chine, de Hong Kong, de Taïwan et de Macao.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 Faits marquants du premier semestre 2025 et principaux évènements post-clôture

Financement : Conclusion d'un accord de *Royalty Financing* avec HCRx et remboursement quasi-total de la dette convertible prolongeant significativement l'horizon de trésorerie de la Société

Le 20 mars 2025, GENFIT a annoncé le closing d'un accord de financement non dilutif de partage de redevances (le « *Royalty Financing* ») avec HealthCare Royalty (HCRx) pour un montant maximum de 185 millions d'euros : 130 millions d'euros perçus immédiatement, avec la possibilité de recevoir jusqu'à 55 millions d'euros supplémentaires en deux versements en fonction de l'atteinte d'objectifs de ventes nettes d'Iqirvo® (élaufibranor) à court terme ; le paiement de ces deux versements complémentaires étant à la discrétion de GENFIT, sous réserve que ces objectifs soient atteints. En contrepartie, HCRx recevra une partie des redevances dont GENFIT bénéficie au titre des ventes mondiales³ d'Iqirvo® (élaufibranor) en application de l'accord de licence conclu par GENFIT avec Ipsen, et ce jusqu'à un plafond convenu, au-delà duquel toutes les redevances futures reviendront à GENFIT.

GENFIT conserve par ailleurs le droit de recevoir l'intégralité des paiements d'étape, réglementaires et commerciaux, potentiels futurs en application de son accord de licence avec Ipsen.

Cet accord de *Royalty Financing* non dilutif signé avec HCRx le 30 janvier 2025 prolonge significativement l'horizon de trésorerie au-delà de la fin de 2028, permettant à GENFIT de poursuivre le développement de son pipeline axé sur l'ACLF et de financer ses besoins généraux. Cette estimation est basée sur les hypothèses et les programmes actuels et ne tient pas compte des événements exceptionnels. Cette estimation suppose : i) la réception de futurs paiements d'étapes significatifs en application de l'accord de licence avec Ipsen et qu'Ipsen atteindra les seuils de vente attendus, ii) la réception de tous les versements complémentaires au titre du *Royalty Financing*, iii) le remboursement à l'échéance en octobre 2025 de toutes les OCEANEs non converties, non rachetées et non annulées⁴ et iv) l'arrêt du programme VS-01 dans l'ACLF détaillé à la fin de la présente section.

Concomitamment au *Royalty Financing*, GENFIT a proposé à tous les porteurs d'OCEANEs 2025 de conclure un accord d'option de vente, aux termes duquel GENFIT s'est engagée à racheter les OCEANEs 2025 des porteurs concernés sous certaines conditions (le « *Rachat* »). Suite à cette proposition de *Rachat*, les porteurs d'OCEANEs 2025 intéressés ont exercé leur option pour un total de 1.882.891 OCEANEs 2025, soit 99 % du nombre total d'OCEANEs 2025 en circulation. Au prix de 32,75 euros par obligation, cela représente un montant total de *Rachat* de 61,7 millions d'euros.

Pour plus d'informations concernant l'accord de *Royalty Financing* et le plan de réduction de la dette de GENFIT, se référer à la [Note 2.1](#) des états financiers consolidés du présent rapport.

PBC : Nouveau paiement d'étape, informations encourageantes concernant les ventes d'Iqirvo® (élaufibranor) par notre partenaire Ipsen, et retrait d'un concurrent du marché américain

Paiement d'étape de 26,5 millions d'euros à la suite de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) par Ipsen en Italie

En mai 2025, Iqirvo® (élaufibranor) d'Ipsen a obtenu l'approbation du prix et du remboursement en Italie pour le traitement de la PBC.

Cette étape majeure a débloqué un nouveau paiement d'étape de 26,5 millions d'euros au bénéfice de GENFIT en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen, en raison de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) sur trois marchés européens majeurs⁵.

Accélération de la croissance des ventes d'Iqirvo® (élaufibranor) au premier semestre 2025 et retrait du marché américain d'OCALIVA® (obeticholic acid) pour le traitement de la PBC

En juillet 2025, Ipsen a fait état d'une « accélération de la croissance des ventes d'Iqirvo® (élaufibranor) qui s'élèvent à 59 millions d'euros au premier semestre 2025 aux États-Unis et en Europe (principalement en Allemagne et au Royaume-Uni), grâce à l'augmentation du nombre de nouveaux patients, au transfert de patients et à l'expansion du marché⁶ ».

En septembre 2025, Intercept a annoncé le retrait volontaire d'OCALIVA® (obeticholic acid) du marché américain pour le traitement de la PBC⁷.

³ A l'exception de la Chine, de Hong Kong, de Taiwan et de Macao.

⁴ Soit au maximum, 586 milliers d'euros à la date du présent rapport.

⁵ Iqirvo® (élaufibranor) avait déjà obtenu l'approbation du prix et du remboursement dans deux marchés européens majeurs (au Royaume-Uni et en Allemagne) en 2024.

⁶ https://www.ipsen.com/websites/ipsen_com_v2/wp-content/uploads/2025/07/31081007/H1-2025-results-presentation.pdf

⁷ <https://www.interceptpharma.com/about-us/news/?id=3148535>

Données positives de la Phase 2 évaluant élafibranor dans la PSC présentées en « late breaking » par Ipsen au congrès 2025 de l'EASL

En mai 2025, Ipsen a présenté des données positives de la Phase 2 évaluant élafibranor dans la Cholangite Sclérosante Primitive (PSC), en session « late breaking » lors du Congrès 2025 de l'European Association for the Study of the Liver (EASL).

Les résultats d'efficacité de l'étude ELMWOOD de Phase 2 d'Ipsen (LB25222/OS089) ont montré qu'à la semaine 12, les patients sous élafibranor présentaient une réduction significative, avec une relation dose-effet, des taux de phosphatases alcalines (ALP). Une telle diminution a été enregistrée à la semaine 12 chez les patients sous élafibranor 80 mg et 120 mg par rapport au placebo (-103,2 U/L et -171,1 U/L contre 32,1 U/L ; $p < 0,0001$). Des améliorations ont été observées dès la semaine 4. Des résultats similaires ont été observés au niveau d'autres paramètres biochimiques du foie, notamment l'alanine aminotransférase (ALT) et la gamma-glutamyl transférase (GGT), qui sont des marqueurs biochimiques importants de la progression de la maladie. Par rapport aux patients sous placebo, les patients sous élafibranor ont également présenté une stabilisation des résultats du test Enhanced Liver Fibrosis (ELF), un marqueur non invasif de fibrose hépatique, à la semaine 12. Les patients sous élafibranor 120 mg ont en outre connu une amélioration du prurit par rapport aux patients sous placebo selon le score Worst Itch Numeric Rating Scale (WI NRS) (-0,96 contre -0,28 ; $p < 0,05$)⁸.

Si élafibranor est approuvé dans une deuxième indication après la PBC, GENFIT serait également éligible à des paiements d'étape et à des royalties en application de son accord de licence avec Ipsen.

ACLF : Arrêt du programme VS-01, recentré sur l'UCD

Le 19 septembre 2025, GENFIT a annoncé l'arrêt de son programme VS-01 dans l'ACLF et la réorientation de son développement vers l'UCD (Trouble du Cycle de l'Urée) :

- La décision de GENFIT fait suite à la survenue d'un cas de péritonite, signalé comme événement indésirable grave (EIG) dans l'essai clinique UNVEIL-IT® évaluant VS-01 chez des patients atteints d'ACLF de grade 1, 2 ou 3a et d'ascite, ainsi qu'à l'examen et aux commentaires ultérieurs du Comité indépendant de surveillance des données (IDMC). Ce comité a conclu que l'essai pouvait se poursuivre, mais nécessitait des données et une surveillance supplémentaires. Malgré la possibilité de poursuivre l'étude, GENFIT a décidé, après avoir examiné le profil clinique de la population cible et les implications de ce type de signaux de sécurité sur le rapport bénéfice/risque de VS-01 dans cette indication, d'arrêter UNVEIL-IT® et l'étude de preuve de concept évaluant VS-01 chez des patients atteints d'Encéphalopathie Hépatique (HE) de grades 2 à 4 en présence d'une décompensation aiguë (DA) ou d'ACLF de grade 1 et d'ascite.
- GENFIT poursuivra l'évaluation préclinique de VS-01 dans le traitement de l'UCD, une maladie génétique caractérisée par une crise hyperammoniémique aiguë (HAC). La pathologie, les patients et le schéma d'administration du candidat-médicament seront très différents de ceux de l'ACLF. Il existe un besoin médical non satisfait important dans cette indication et, sur la base des données de clairance de l'ammoniac, nous pensons que VS-01 a le potentiel d'être une option thérapeutique utile pour les enfants atteints de cette maladie.
- GENFIT reste pleinement engagé dans le traitement de l'ACLF et des pathologies associées telles que la décompensation aiguë (DA) ou l'Encéphalopathie Hépatique (EH). L'ACLF se caractérise par un besoin médical critique non satisfait, sans option thérapeutique approuvée pour les patients présentant un pronostic défavorable et des risques vitaux. Depuis notre lancement dans ce domaine thérapeutique, nous avons collaboré avec de nombreux médecins leaders d'opinion et constaté un intérêt croissant pour cette indication, ainsi qu'un soutien clair à notre stratégie clinique. Ces retours renforcent notre confiance dans notre projet et valident notre positionnement. Dans ce contexte, nous souhaitons accélérer le développement des quatre autres actifs actuellement en développement dans l'ACLF, qui reposent tous sur des mécanismes d'action et des voies d'administration différents. Nous espérons obtenir des résultats positifs au fur et à mesure de nos progrès, à commencer par l'obtention de données de sécurité et de marqueurs d'efficacité chez des volontaires sains avec le G1090N, attendues pour la fin de l'année. Les autres programmes en cours de développement dans l'ACLF sont SRT-015, CLM-022 et VS-02-HE.

Plus tôt, en mai 2025, GENFIT a participé au Congrès 2025 de l'European Association for the Study of the Liver (EASL) en présentant plusieurs posters illustrant notamment ses dernières avancées dans l'ACLF. Ce congrès a contribué à montrer l'importance croissante de l'ACLF au sein de la communauté des hépatologues.

1. Posters présentés par GENFIT à l'EASL

Six posters ont été présentés au congrès de l'EASL, couvrant notamment plusieurs de nos actifs positionnés dans l'ACLF et nos derniers travaux en matière d'analyse de données en vie réelle dans cette aire thérapeutique.

Parmi les posters en lien avec nos programmes :

- Poster #1 : NTZ alleviates stress-induced hepatocyte cell death through modulation of oxidative stress and DNA damage signaling pathways in ACLF models
- Poster #2 : Efficacy of the apoptosis-signal-regulating kinase 1 (ASK1) inhibitor SRT-015 in vivo and in vitro pathogen-associated molecular patterns (PAMPs)-induced disease models
- Poster #3 : CLM-022, a dual inhibitor of priming and activation steps of NLRP3 inflammasome, as a potential treatment for acute and chronic inflammatory late-stage liver diseases
- Poster #4 : Intraperitoneal administration of investigational drug VS-01 captures accumulated metabolites in patients with acutely decompensated liver cirrhosis

⁸ Levy. C. et al. Elafibranor for primary sclerosing cholangitis: The ELMWOOD Phase II randomised controlled trial. European Association

Le cinquième poster portait sur les derniers travaux de GENFIT sur les données en vie réelle dans l'ACLF :

- Poster #5 : A Machine-Learning algorithm using Real-World Data identified subpopulations at risk for adverse outcomes in patients with Acute-on-Chronic Liver Failure

Le sixième concernait notre outil de diagnostique NIS2+® dans la MASH :

- Poster #6 : Development and validation of two NIS2+®-based models for the detection of MASH resolution and fibrosis improvement

2. Événements témoignant de l'importance croissante de l'ACLF auxquels GENFIT a participé lors du Congrès de l'EASL

"EASL Studio⁹"

GENFIT a participé à une session de l'EASL Studio organisée dans le cadre du congrès. Le Professeur Debbie Shawcross, Secrétaire Général, était modératrice de cet échange. Elle était accompagnée de Thomas Reiberger, représentant du comité de rédaction du studio et Professeur d'hépatologie à l'Université Médicale de Vienne, pour discuter du thème « *Moving towards recompensation : Putting out the fire that fuels decompensation and ACLF* ». L'industrie était représentée par GENFIT et Boehringer Ingelheim.

EF CLIF & GENFIT: "Continuing Our Mission to Address ACLF"

En application du partenariat noué en 2024, GENFIT et l' European Foundation for the Study of Chronic Liver Failure (EF CLIF) ont co-organisé une session présentant les dernières avancées scientifiques et les efforts de collaboration dans ce domaine, en présence de :

- Dr Arun J. Sanyal, Professeur de Médecine et Directeur de la Division de Gastro-entérologie au Centre Médical de l'Université Virginia Commonwealth à Richmond, USA et Ancien Président de l'American Association for the Study of Liver Diseases (AASLD) ;
- Professeur Pierre-Emmanuel Rautou, Clinicien Spécialiste en Hépatologie, Professeur d'Hépatologie à l'Université Paris-Cité et à l'Hôpital Beaujon (Clichy, France), et Responsable du laboratoire d'hémodynamique splanchnique de l'hôpital Beaujon ;
- Professeur Richard Moreau, Président du Conseil Scientifique de l'EF CLIF et Professeur d'Hépatologie, Unité Foie, Hôpital Beaujon, Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP), Clichy.

A cette occasion, Dean Hum, Directeur Scientifique de GENFIT, a présenté un point d'actualité sur le portefeuille de programmes composant la franchise de GENFIT dans l'ACLF.

ACLF Patient Advocacy Council

GENFIT a organisé une nouvelle session de son ACLF Patient Advocacy Council, avec la participation de :

- Dr Jennifer Lai, hépatologue réputée de l'Université Californienne de San Francisco (MD, MBA, FACP);
- Groupes et associations de patients : Global Liver Institute (GLI) et European Liver Patients' Association (ELPA);
- Deux patients ACLF ayant reçu une greffe de foie, ainsi qu'un aidant.

Les discussions ont porté sur la sensibilisation à l'ACLF, les lacunes en matière d'information concernant ce syndrome, l'information sur les essais cliniques et les interactions avec les autorités réglementaires, du point de vue de la défense des intérêts des patients.

Table ronde « Faire progresser l'utilisation des outils d'IA dans le développement de médicaments en hépatologie »

GENFIT a participé à une table ronde organisée par Scrip-CITELINE sur le thème « *Advancing the Use of AI Tools in Hepatology Drug Development* ».

CCA: Acquisition de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle du GNS561 auprès de Genoscience Pharma

Début 2025, GENFIT a finalisé l'acquisition de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle du GNS561 auprès de Genoscience Pharma, élargissant ainsi les droits limités initialement obtenus par le biais d'une licence fin 2021.

Avec ce nouvel accord, GENFIT a acquis l'ensemble des brevets et demandes de brevets, du savoir-faire et des données détenus par Genoscience Pharma nécessaires au développement, à la fabrication et à la commercialisation du GNS561 dans le monde entier (« Technologie GNS561 ») indépendamment de son indication thérapeutique, de sa forme, de son dosage ou de sa formulation, intégrant en tout ou partie la Technologie GNS561 (y compris en tant que principe actif) ou fabriqué à l'aide de cette Technologie. Suite à cette acquisition, l'accord de licence conclu en 2021 a été résilié.

Pour rappel, fin 2021, nous avions conclu un accord de licence avec Genoscience Pharma nous conférant les droits exclusifs de développement et de commercialisation du traitement expérimental GNS561 dans le cancer des voies biliaires (Cholangiocarcinome : CCA) aux États-Unis, au Canada et en Europe, y compris au Royaume-Uni et en Suisse.

Genoscience Pharma est une société de biotechnologies de stade clinique développant des traitements lysosomotropiques afin d'établir une nouvelle norme de soin dans le traitement du cancer et des maladies auto-immunes et infectieuses.

Pour plus d'informations sur les conditions financières de ce nouvel accord, voir la [Note 2.1](#) de nos états financiers consolidés inclus dans ce rapport..

⁹ L'EASL Studio est la première plateforme créée par l'EASL pour faciliter les discussions scientifiques et stratégiques innovantes. Elle rassemble un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles des universitaires, des partenaires industriels, des décideurs politiques, des agences réglementaires et des patients, afin de confronter leurs différents points de vue sur un sujet donné.

Principaux événements liés à la gouvernance d'entreprise

Suite au départ à la retraite de Carol Addy, Directrice Médicale, le 30 juin 2025, un nouveau Directeur Médical a été nommé et prendra officiellement ses fonctions à la fin de l'année.

Dean Hum, Directeur Scientifique, prendra sa retraite le 30 septembre 2025. Il sera remplacé par Sakina Sayah-Jeanne, actuellement Vice-Présidente Exécutive Recherche et Science Translationnelle et membre du Comité Exécutif depuis son arrivée chez GENFIT en 2022.

Sur proposition du Conseil d'administration de la Société et afin de renforcer son expertise sur les questions financières et extra-financières, Monsieur Tristan Imbert a été nommé administrateur pour un mandat de trois ans par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 17 juin 2025. Monsieur Tristan Imbert a intégré le Comité d'audit et le Comité ESG à la suite de sa nomination.

La biographie de Monsieur Tristan Imbert, incluant les fonctions qu'il a exercé est rappelée ci-dessous :



Tristan Imbert

Administrateur indépendant de la Société

Monsieur Tristan Imbert est un directeur financier expérimenté avec plus de 18 ans d'expérience en finance, 10 ans en recherche et développement, et 7 ans dans des rôles stratégiques. Monsieur Tristan Imbert a débuté sa carrière chez Sanofi Aventis dans la fonction R&D et a été basé en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis (1989-2000). En 2000 il a rejoint le cabinet de consulting BCG. Basé entre Paris et New York il a travaillé avec des clients de l'industrie pharmaceutique. En 2005, Monsieur Tristan Imbert a rejoint Novartis et a été nommé Directeur Planning Stratégique à Bâle. Il a progressé au sein du groupe dans la fonction finance et est devenu Directeur financier Pays Nordiques puis Directeur financier Canada. En 2018, il a été promu Directeur financier de Novartis Gene Therapies. Après trois ans et demi dans ce rôle, il a rejoint la biotech Cimieo Therapeutics en 2021, en tant que Directeur financier, et a préparé la société pour une éventuelle entrée en bourse et un nouveau tour de financement. Monsieur Tristan Imbert a quitté Cimieo Therapeutics en 2024 et n'a plus de rôle opérationnel. Il a travaillé en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) et en Europe (France, Suisse, Suède, et Royaume-Uni) dans des environnements internationaux et multiculturels.

Monsieur Tristan Imbert est titulaire d'un Master en mathématique appliquée de l'Université de Paris-Sud et d'un MBA de Columbia University-Graduate School of Business de New York.

Les mandats d'administrateurs de la Société de Monsieur Eric Baclet et de Madame Katherine Kalin, arrivant à échéance, ont été renouvelés pour une durée de trois ans lors de cette même l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration de GENFIT SA et ses comités sont désormais composés comme suit à la date du présent rapport :

Administrateur indépendant	Comité d'Audit	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité Stratégie et des Alliances	Comité ESG
Jean-François Mouney Président	Non	Membre	Président	Membre
Eric Baclet Vice-Président	Oui	Membre	Président	
Florence Séjourné (représentant permanent de Biotech Avenir SAS) Administratrice	Non			
Katherine Kalin Administratrice	Oui		Membre	Membre
Sandra Silvestri (représentant permanent de IPSEN) Administratrice	Non			
Catherine Larue Administratrice	Oui	Membre		Présidente
Anne-Hélène Monsellato Administratrice	Oui	Présidente		
Jean-François Tiné Administrateur	Oui	Membre	Membre	
Tristan Imbert Administrateur	Oui	Membre		Membre

Lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2025, toutes les résolutions recommandées par le Conseil d'administration ont également été adoptées à une majorité significative des voix exprimées, y compris le renouvellement des autorisations financières permettant à la société de saisir les opportunités de marché pertinentes.

Maintien de notre engagement ESG

En 2024, GENFIT a suivi avec attention l'évolution de la réglementation en matière de reporting extra-financier et avait préparé un plan de mise en conformité progressif avec la directive européenne CSRD, jusqu'à ce que le projet de directive Omnibus dévoilé début 2025 induise la suspension de ce plan de transition vers les normes ESRS associées à cette directive. Cette évolution réglementaire ne remet toutefois pas en cause notre volonté de nous rapprocher des standards européens, dans une démarche volontaire et adaptée à notre profil d'entreprise. GENFIT continuera donc à surveiller les meilleures pratiques de reporting et à les ajuster si nécessaire.

En mai 2025, GENFIT a publié son Rapport annuel de Performance Extra Financière (année fiscale 2024), soulignant ses dernières initiatives et fournissant un aperçu de l'évolution des indicateurs de performance clés.

2.2 Stratégie et perspectives

Notre approche pour créer de la valeur

En matière de développement de médicaments, notre objectif consiste à concentrer nos efforts dans un seul domaine - celui des maladies hépatiques rares pouvant engager le pronostic vital- pour une plus grande efficacité opérationnelle, et à distribuer le risque sur différents programmes et avec différents mécanismes d'action, dans le but d'accroître notre probabilité de succès.

Notre objectif est par ailleurs de réduire les temps de développement. Nous privilégions par conséquent deux approches pour consolider notre portefeuille de produits :

- Le repositionnement de molécules approuvées dans d'autres indications (ex : NTZ, un médicament antiparasitaire, repositionné dans l'ACLF et reformulé dans le cadre de notre programme G1090N) ;
- L'acquisition des droits d'exploitation de molécules initialement développées par d'autres sociétés (CCA : GNS561, dont les droits d'exploitation ont été acquis auprès de Genoscience Pharma ; portefeuille ACLF : VS-02, SRT-015 et CLM-022 via respectivement la détention de la société Versantis AG, l'accord de licence conclu avec Seal Rock Therapeutics et l'accord de licence conclu avec Celloram Inc.).

L'ambition de GENFIT est de développer nos candidats-médicaments des premiers stades de développement vers les plus avancés, notamment jusqu'en Phase 3 et pré-commercialisation. En fonction de critères tels que l'indication visée, l'environnement concurrentiel, ou encore l'émergence d'opportunités à saisir en matière de partenariats, GENFIT choisira ce qu'elle considère être la meilleure option pour commercialiser les composés les plus prometteurs dont elle n'a pas encore cédé les droits d'exploitation :

- Soit bâtir sa propre force de vente et de marketing pour commercialiser le composé de manière autonome ;
- Soit mettre à profit notre partenariat avec Ipsen, notre partenaire commercial de référence, qui ouvre une voie naturelle vers la commercialisation ;
- Soit commercialiser via un autre partenaire.

Nous pensons le parcours patient dans son intégralité et nous continuons à être présents dans le domaine du diagnostic, notamment pour déterminer les populations à traiter au sein des aires thérapeutiques visées par nos différents candidats-médicaments.

Nos priorités pour 2025

En application de cette stratégie, GENFIT continuera, au cours du 2ème semestre 2025, à donner la priorité à l'exécution des essais cliniques en cours à la date du présent rapport et à l'exécution des travaux de développement préclinique/non-clinique nécessaires à l'avancement des programmes de recherche.

G1090N (nouvelle formulation de NTZ) est désormais l'actif le plus avancé du portefeuille ACLF, et l'objectif est de délivrer des données de sécurité et des marqueurs précoce d'efficacité chez des volontaires sains.

S'agissant du programme GNS561 dans la CCA, l'objectif est de poursuivre l'exécution de l'essai clinique de Phase 1b en cours et de délivrer des données en fin d'année.

Suite à l'arrêt de notre programme VS-01 en ACLF, nous prévoyons une réduction substantielle de nos dépenses d'exploitation. Cela nous offrira une flexibilité stratégique, et notre marge de manœuvre financière accrue pourrait nous permettre d'explorer de nouvelles approches mécanistes par le biais d'initiatives de business development early-stage visant à combler les multiples lacunes urgentes dans les soins en ACLF.

Impact sur les perspectives financières

Suite à l'arrêt de notre programme VS-01 dans l'ACLF, la Société prévoit que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie permettent le financement de ses dépenses opérationnelles et dépenses en capital au-delà de la fin de 2028, de poursuivre le développement de son portefeuille de programmes axé sur l'ACLF et de financer ses besoins généraux. Cette estimation est basée sur les hypothèses et les programmes actuels et ne tient pas compte des événements exceptionnels. Cette estimation suppose : i) la réception de futurs paiements d'étapes significatifs en application de l'accord de licence avec Ipsen et qu'Ipsen atteindra les seuils de vente attendus, ii) la réception de tous les versements complémentaires au titre du *Royalty Financing*, et iii) le remboursement à l'échéance en octobre 2025 de toutes les OCEANEs non converties, non rachetées et non annulées¹⁰.

¹⁰ Soit au maximum, 586 milliers d'euros à la date du présent rapport.

2.3 Éléments financiers et examen de la situation financière et du résultat

2.3.1 Commentaires sur l'état résumé du résultat net des périodes closes le 30 juin 2024 et 30 juin 2025

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société sont principalement composés de revenus, du crédit d'impôt recherche, et d'autres produits opérationnels.

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Revenus	58 973	33 488
Crédit d'impôt recherche	2 108	2 030
Subventions d'exploitation	21	17
Autres produits opérationnels	97	135
TOTAL	61 199	35 670

Les revenus comprennent :

Revenus (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Revenus de redevances	154	6 871
Milestones	48 686	26 556
Revenus de produits constatés d'avance de l'Accord Ipsen	9 354	0
Revenus de l'Accord de services de transition de la Part B (Ipsen)	752	0
Autres revenus	28	61
TOTAL	58 973	33 488

Revenus de redevances

Les revenus de redevances proviennent des ventes d'Iqirvo® (élaufibranor) de l'Accord Ipsen. Ils servent à rembourser le Royalty Financing. Voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Milestones

Le 20 mai 2025, GENFIT a annoncé que le prix et le remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) d'Ipsen dans la Cholangite Biliaire Primitive (PBC) avaient été accordés en Italie. Il s'agit du troisième grand pays européen à obtenir cette autorisation, après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette troisième autorisation débloque un nouveau paiement d'étape de 26,5 millions d'euros en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen, en raison de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) sur trois marchés européens majeurs.

Les autres produits comprennent :

Autres produits (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Crédit d'impôt recherche (CIR)	2 108	2 030
Autres produits opérationnels (dont gains de change sur créances et dettes commerciales)	97	135
Subventions d'exploitation	21	17
TOTAL	2 226	2 182

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le crédit impôt recherche s'est élevé à 2 030 milliers d'euros contre 2 108 milliers d'euros pour la même période en 2024, du fait de la diminution des frais éligibles de recherche et développement.

Autres produits opérationnels

Pour les six mois clos au 30 juin 2025, les autres produits opérationnels se sont élevés à 135 milliers d'euros contre 97 milliers d'euros pour la même période en 2024, comprenant principalement des gains de change sur créances et dettes commerciales.

Charges d'exploitation par destination

Les tableaux ci-après répartissent les charges d'exploitation par destination entre principalement les frais de recherche et développement, les frais généraux et administratifs, et les frais de marketing et pré-commercialisation.

CHARGES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2024	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette (*) aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
Frais de recherche et développement	(18 984)	(1 056)	(7 838)	(6 610)	(2 806)	(675)	0
Frais généraux et administratifs	(10 564)	(152)	(69)	(4 380)	(5 778)	(185)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(390)	(2)	0	(295)	(89)	(3)	0
Autres produits et charges opérationnels	(39)	0	0	0	(102)	0	62
TOTAL	(29 977)	(1 210)	(7 907)	(11 284)	(8 774)	(863)	62

(*) Incluant les reprises.

(En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2025	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette (*) aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
Frais de recherche et développement	(25 117)	(1 083)	(13 377)	(7 339)	(2 592)	(726)	0
Frais généraux et administratifs	(9 971)	(155)	(61)	(4 410)	(5 112)	(233)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(392)	(4)	0	(362)	(23)	(3)	0
Autres produits et charges opérationnels	(115)	0	0	0	(127)	0	12
TOTAL	(35 594)	(1 241)	(13 439)	(12 111)	(7 854)	(961)	12

(*) Incluant les reprises.

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, les charges d'exploitation se sont élevées à 35 594 milliers d'euros contre 29 977 milliers d'euros pour la même période en 2024. Elles se composent notamment de charges dont le détail figure ci-après.

Frais de recherche et développement

Pour le premier semestre 2024, les frais de recherche et développement se sont élevés à 18 984 milliers d'euros, comprenant principalement des coûts de sous-traitance opérationnelle, notamment clinique et pharmaceutique de 7 838 milliers d'euros, des frais de personnels affectés à la recherche et au développement de 6 610 milliers d'euros, d'autres charges de 2 806 milliers d'euros, des dotations nettes aux amortissements et provisions (sur les équipements de R&D) de 675 milliers d'euros, et des achats consommés de 1 056 milliers d'euros.

Pour le premier semestre 2025, les frais de recherche et développement se sont élevés à 25 117 milliers d'euros, comprenant principalement des coûts de sous-traitance opérationnelle, notamment clinique et pharmaceutique de 13 377 milliers d'euros, des frais de personnels affectés à la recherche et au développement de 7 339 milliers d'euros, d'autres charges de 2 592 milliers d'euros, et des dotations nettes aux amortissements et provisions (sur les équipements de R&D) de 726 milliers d'euros, et des achats consommés de 1 083 milliers d'euros.

L'augmentation de 5,5 million d'euros des frais de recherche et développement dans la sous-traitance opérationnelle s'explique principalement par :

- L'augmentation des coûts liés au candidat-produit VS-01 à hauteur de 5,8 million d'euros,
- L'augmentation des coûts liés au candidat-produit G1090N à hauteur de 0,7 million d'euros,
- La diminution des coûts liés au candidat-produit GNS561 à hauteur de 0,2 millions d'euros,

- L'arrêt des coûts générés par le développement du candidat-médicament élaufibranor dans le cadre de l'étude ELATIVE® (approuvé par la FDA aux États-Unis en juin 2024 et commercialisé sous le nom Iqirvo®) à hauteur de 0,8 millions d'euros, y compris des reprises de provisions réalisées en 2025.

L'augmentation de 0,7 millions d'euros des charges de personnel dans les frais de recherche et développement, comprenant des salaires, traitements, charges sociales, charges de retraite et rémunérations en actions versées aux salariés dans la fonction recherche et développement, est principalement liée à l'augmentation des effectifs (de 106 à 122 salariés fin de semestre).

La diminution de 0,2 million d'euros d'autres charges dans les frais de recherche et développement s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la maintenance de 0,3 million d'euros, la diminution des rémunérations de consultants de 0,4 million d'euros, et la diminution des coûts liés aux frais de livraison de 0,1 million d'euros.

Frais généraux et administratifs

Pour le premier semestre 2024, les frais généraux et administratifs se sont élevés à 10 564 milliers d'euros, comprenant principalement des frais de personnel non affectés à la recherche et développement et au marketing de 4 380 milliers d'euros, et d'autres charges de 5 778 milliers d'euros.

Pour le premier semestre 2025, les frais généraux et administratifs se sont élevés à 9 971 milliers d'euros, comprenant principalement des frais de personnel non affectés à la recherche et développement et au marketing de 4 410 milliers d'euros, et d'autres charges de 5 112 milliers d'euros.

La diminution de 0,7 millions d'euros d'autres charges dans les frais généraux et administratifs s'explique principalement par la diminution des coûts liés i) aux frais maintenance de 0,2 million d'euros, ii) aux frais de consulting de 0,2 million d'euros, iii) aux dons de 0,2 millions d'euros, et iv) aux frais de recrutement de 0,1 million d'euros.

Frais de marketing et pré-commercialisation

Pour le premier semestre 2024, les frais de marketing et pré-commercialisation se sont élevés à 390 milliers d'euros.

Pour le premier semestre 2025, les frais de marketing et pré-commercialisation se sont élevés à 392 milliers d'euros.

Les frais de marketing et pré-commercialisation n'ont pas évolué de manière significative.

Résultat financier

Pour les six mois clos au 30 juin 2025, le résultat financier s'élève à une perte de 10 178 milliers d'euros, contre une perte de 873 milliers d'euros pour la même période en 2024.

Produits et charges financiers (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Produits financiers		
Produits d'intérêts	535	295
Gains de change	271	322
Produits financiers de rachat de l'emprunt obligataire	0	326
Autres produits financiers	740	906
TOTAL - Produits financiers	1 546	1 850
Charges financières		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(2 327)	(1 126)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(33)	(27)
Frais de transaction liés à l'émission du royalty financing	0	(4 020)
Charges liées à la juste valeur par le résultat	0	(5 434)
Pertes de change	(42)	(1 399)
Autres charges financières	(18)	(21)
TOTAL - Charges financières	(2 419)	(12 027)
RESULTAT FINANCIER	(873)	(10 178)

Pour le premier semestre 2024, ce montant est composé principalement (i) des charges d'intérêts de 2 360 milliers d'euros, (ii) des gains nets de change latentes et réalisées sur opérations financières de 229 milliers d'euros et (iii) des produits d'intérêts courus et réalisés de 1 275 milliers d'euros.

Pour le premier semestre 2025, ce montant est composé principalement (i) des charges d'intérêts de 1 153 milliers d'euros, (ii) des pertes nettes de change, latentes et réalisées, sur opérations financières de 1 077 milliers d'euros, (iii) des produits d'intérêts courus et réalisés de 1 201 milliers d'euros, (iv) d'un gain ponctuel lié au rachat des OCEANEs de 326 milliers d'euros, (v) des frais d'émission liés au Royalty Financing de 4 020 milliers d'euros, et (vi) des variations de la juste valeur du Royalty Financing de 5 434 milliers d'euros.

Résultat net

Le premier semestre 2025 se solde par une perte nette de 9 956 milliers d'euros contre un gain net de 30 311 milliers d'euros au premier semestre 2024.

2.3.2 Commentaires sur les flux de trésorerie sur la période du 30 juin 2024 au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants ont atteint 107 511 milliers d'euros contre 81 788 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Sur la période présentée, l'évolution de la trésorerie par nature de flux a été la suivante :

FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Flux de trésorerie généré par l'activité	(11 187)	(30 102)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(687)	(3 219)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(4 225)	59 287

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités ont représenté un montant de (30 102) milliers d'euros pour le premier semestre 2025 contre (11 187) milliers d'euros pour le premier semestre 2024.

En ce qui concerne le premier semestre 2025, ce montant provient principalement du résultat de nos importants efforts de recherche et développement, engagés notamment dans notre essai clinique de Phase 2 de VS-01 dans l'ACLF (UNVEIL-IT®) ainsi que notre Preuve de Concept dans la même indication, notre programme de développement de GNS561 dans le CCA, notre programme de développement de NTZ dans l'ACLF, notre programme de développement de SRT-015 dans l'ACLF, et notre programme de développement de CLM-22 dans l'ACLF.

Ces flux de trésorerie résultent de l'activité de GENFIT qui nécessite d'importants efforts de recherche et développement et génèrent des coûts évoluant avec le développement des programmes de recherche de la Société, nets de ses produits d'exploitation.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont atteint (3 219) milliers d'euros pour le premier semestre 2025 contre (687) milliers d'euros pour le premier semestre 2024.

Au premier semestre 2025, ces flux de trésorerie incluent les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, notamment l'acquisition pour un montant de 2 millions d'euros de l'ensemble des brevets et demandes de brevets, du savoir-faire et des données détenus par Genoscience Pharma, nécessaires au développement, à la fabrication et à la commercialisation du GNS561, quelle que soit son indication thérapeutique, sa forme, son dosage ou sa formulation.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement ont atteint 59 287 milliers d'euros au premier semestre 2025 contre (4 225) milliers d'euros au premier semestre 2024.

Au premier semestre 2025, ces flux de trésorerie résultent principalement du *Royalty Financing* et du rachat des OCEANEs, ce qui explique la forte augmentation d'activité de la période.

Devises

Le Groupe a des dépenses et détient des comptes bancaires en plusieurs devises, notamment l'Euro (EUR), le Dollar américain (USD) et le Franc suisse (CHF). Se reporter à la [Note 6.1 - « Risque de change »](#) de la [section 3.6 – “Notes annexes aux comptes consolidés”](#) pour plus d'informations.

2.4 Principales transactions avec les parties liées

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les informations figurant à la section 7.2 - « Opérations avec des Apparentés » et la Note 28 de la section 5.5 - « Comptes Consolidés Établis en Normes Comptables IFRS » du Document d'Enregistrement Universel 2024 pour disposer d'une synthèse des principales transactions en cours de la Société avec les parties liées. Les transactions avec les parties liées intervenues au cours du premier semestre 2025 sont décrites à la [Note 23 - « Parties liées »](#) de la section 3 - "Comptes Consolidés Semestriels au 30 juin 2025" du présent rapport.

2.5 Principaux risques et incertitudes

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 et dans ce Rapport Semestriel d'Activité et Financier avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Ceci comprend notamment les facteurs de risques décrits dans la section 2 du Document d'Enregistrement Universel 2024, dont la réalisation est susceptible d'avoir (et a eu pour certains) un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

A l'exception du facteur de risque "2.2.1.1" qui est actualisé et remplacé comme suit, les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée d'ici la fin de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

2.2.1.1 L'activité de développement préclinique et clinique de candidats médicaments est très risquée par nature et le Groupe est donc très exposé à la réalisation de l'un des risques qui lui est inhérent. Nos activités en la matière sont d'autant plus risquées que nous destinons une grande partie de nos candidats-médicaments à une aire thérapeutique nouvelle, caractérisée par un pronostic vital qui peut être défavorable à court terme, que leur stade de développement est peu avancé et que, pour certains d'entre eux, nous n'avons pas participé aux premiers travaux de recherche dès l'origine.

Le développement préclinique et clinique d'un candidat-médicament est un processus long, coûteux et incertain, visant à démontrer le bénéfice thérapeutique d'un candidat-médicament qui est en concurrence avec les produits et normes de soins existantes ou ceux en cours de développement.

Depuis que nous avons terminé avec succès les travaux de développement clinique d'Iqirvo® (élaufibranor) (Iqirvo® est la dénomination commerciale utilisée par notre partenaire Ipsen pour commercialiser élaufibranor dans la PBC) placés sous notre responsabilité, en application des accords de licence que nous avons signés avec Terns Pharmaceuticals en 2019 pour son exploitation sur le territoire de la Grande Chine d'une part, et avec le groupe Ipsen en 2021 pour son exploitation sur les autres principaux marchés pharmaceutiques d'autre part), notre activité de développement préclinique et clinique est d'autant plus risquée qu'elle se concentre désormais sur des candidats-médicaments dont le développement est beaucoup moins avancé que ne l'était ce dernier (nous avons développé Iqirvo® (élaufibranor) dans la PBC jusqu'à l'obtention de résultats intermédiaires positifs dans l'étude de Phase 3 ELATIVE® en juin 2023). Ces candidats-médicaments, même s'ils ont accumulé de premiers résultats précliniques ou cliniques prometteurs, doivent en effet encore obtenir leurs preuves de concept précliniques et/ou cliniques dans les indications auxquelles nous les destinons, et leurs profils de sécurité et de tolérabilité ne sont pas encore complètement caractérisés.

Nos candidats-médicaments VS-01 dans l'ACLF et GNS561 dans le CCA avec mutation KRAS ont entamé une nouvelle phase clinique de développement au deuxième semestre 2023, ce type d'essais visant à apporter les preuves de concept cliniques recherchées et à mieux comprendre les profils de sécurité et de tolérabilité de ces nouveaux mécanismes d'action (essais de Phase 2 pour le premier, arrêtés en septembre 2025, et essai de Phase 1b/2 pour le second).

Nos autres candidats-médicaments sont encore à un stade plus précoce puisqu'ils ont, soit obtenus des premiers résultats de Phase 1 d'essais cliniques (c'est le cas de NTZ, avant que nous décidions de développer une nouvelle formulation originale à partir de ce produit, désormais renommée G1090N), soit n'ont jamais été administrés chez l'humain dans les aires thérapeutiques auxquelles nous prévoyons de les destiner spécifiquement (G1090N, SRT-015 en formulation intraveineuse et CLM-022 dans l'ACLF, VS-01 dans l'UCD/OAs et VS-02 dans l'HE).

Pour certains d'entre eux - soit parce que nous les développons dans le cadre d'une stratégie de repositionnement ou soit en raison des droits d'exploitation que nous avons acquis - nous avons développé, sommes en cours de développement ou devrons développer de nouvelles formulations pharmaceutiques qui pourraient ne pas démontrer les efficacités thérapeutiques et/ou les sécurités d'emplois recherchées.

La plupart d'entre eux ont également vocation à pouvoir prévenir et/ou traiter notamment l'ACLF (G1090N, SRT-015, CLM-022), une pathologie pour laquelle nous disposons de peu d'expérience dans le recrutement des patients participant à nos essais cliniques, pour laquelle aucun traitement n'a jamais encore été homologué et qui est caractérisée par un pronostic vital qui peut être défavorable à court terme. L'ACLF partage ces caractéristiques avec le CCA à mutation KRAS. Par conséquent, nous sommes plus exposés aux risques associés au développement préclinique et clinique de nos candidats-médicaments que les sociétés qui développent des médicaments expérimentaux dans des aires thérapeutiques mieux comprises, pour des patients dont le pronostic vital est moins engagé à court terme, et pour lesquelles il existe déjà des traitements approuvés et des procédures d'autorisation réglementaires clairement définies. Ainsi, nous sommes exposés aux risques et incertitudes de ne pas pouvoir démontrer que nos candidats-médicaments apportent des avantages thérapeutiques suffisants alors que nous poursuivons le développement dans de nouvelles indications pour lesquelles nous avons une expérience limitée.

Enfin, une partie importante de notre portefeuille actuel (GNS561, VS-01 et VS-02, SRT-015 et CLM-022) est composée soit de programmes qui résultent de l'acquisition de droits d'exploitation par accord de licence ou acquisition de propriété intellectuelle auprès d'autres sociétés (Genoscience, Seal-Rock Therapeutics et Celloram), soit de programmes qui résultent de l'acquisition par notre Groupe de la société Versantis AG. Des audits préalables et autres procédures d'évaluation ont été réalisées par notre Groupe sur la qualité des résultats antérieurs obtenus par ces sociétés, mais le développement de ces programmes est plus risqué que si nous les avions développés nous-même depuis l'origine.

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30

3. JUIN 2025

3.1	État de la situation financière.....	15
3.2	État du résultat net	16
3.3	État des autres éléments du résultat global	16
3.4	Tableau des flux de trésorerie.....	17
3.5	État de variation des capitaux propres.....	18
3.6	Notes annexes aux comptes consolidés.....	19
Note 1	Présentation générale	19
Note 2	Faits majeurs de la période et événements post-clôture	19
Note 3	Base de préparation	20
Note 4	Règles et méthodes comptables	21
Note 5	Secteurs opérationnels	22
Note 6	Gestion du risque financier	22
Note 7	Produits d'exploitation	24
Note 8	Charges opérationnelles	26
Note 9	Produits et charges financiers	27
Note 10	Impôt sur le résultat	27
Note 11	Résultat par action	28
Note 12	Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Note 13	Créances clients et autres débiteurs courants	29
Note 14	Autres actifs courants	29
Note 15	Immobilisations incorporelles	29
Note 16	Autres actifs financiers non courants	31
Note 17	Passifs financiers	32
Note 18	Dettes fournisseurs et autres crébiteurs courants	36
Note 19	Provisions courantes	37
Note 20	Capitaux propres	37
Note 21	Juste valeur des instruments financiers	37
Note 22	Litiges	39
Note 23	Parties liées	39
Note 24	Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels	39
Note 25	Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	41

3.1 État de la situation financière

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2024	30/06/2025
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	81 788	107 511
Créances clients et autres débiteurs courants	13	7 564	43 709
Autres actifs courants	14	3 409	4 204
Stocks	—	4	4
Total - Actifs courants		92 766	155 429
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	15	47 998	50 346
Immobilisations corporelles	15	7 595	7 905
Autres actifs financiers non courants	16	3 065	3 002
Impôt différé actif	10	0	0
Total - Actifs non courants		58 659	61 254
Total - Actif		151 424	216 683

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2024	30/06/2025
Passifs courants			
Emprunts obligataires courants	17	54 572	582
Autres passifs financiers courants	17	2 009	2 044
Dettes fournisseurs et autres crébiteurs courants	18	18 387	23 757
Provisions courantes	19	40	40
Dette relative à un accord de royalty financing	17	0	15 015
Dettes d'impôt exigible	10	155	137
Total - Passifs courants		75 162	41 575
Passifs non courants			
Autres passifs financiers non courants	17	5 552	4 688
Dette relative à un accord de royalty financing	17	0	116 584
Avantages au personnel non courants		1 341	1 364
Impôt différé passif	10	145	0
Total - Passifs non courants		7 038	122 636
Capitaux propres			
Capital social	20	12 499	12 501
Primes d'émission	20	446 948	440 277
Réserves consolidées	20	(392 077)	(390 535)
Ecarts de conversion	20	347	186
Résultat net	—	1 507	(9 956)
Total - Capitaux propres		69 224	52 472
Total - Passif et capitaux propres		151 424	216 683

3.2 État du résultat net

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2024	30/06/2025
Produits d'exploitation			
Revenus	7	58 973	33 488
Autres produits	7	2 226	2 182
Produits d'exploitation		61 199	35 670
Charges d'exploitation			
Frais de recherche et développement	8	(18 984)	(25 117)
Frais généraux et administratifs	8	(10 564)	(9 971)
Frais marketing et de pré-commercialisation	8	(390)	(392)
Autres produits et charges opérationnels	8	(39)	(115)
Résultat opérationnel		31 222	76
Produits financiers	9	1 546	1 850
Charges financières	9	(2 419)	(12 027)
Résultat financier		(873)	(10 178)
Résultat net avant impôt		30 349	(10 102)
Produit / (charge) d'impôt	10	(39)	146
Résultat net		30 311	(9 956)
Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires			
Résultat de base par action (€/action)	11	0,61	(0,20)
Résultat dilué par action (€/action)	11	0,53	(0,20)

3.3 État des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2024	30/06/2025
Résultat net			
Ecarts actuariels nets d'impôt		46	104
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs et passifs financiers	16	(923)	(114)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat		(877)	(10)
Ecarts de conversion	20	(1 448)	(161)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat		(1 448)	(161)
Résultat global		27 986	(10 127)

3.4 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2024	30/06/2025
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
+ Résultat net		30 311	(9 956)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements :			
+ Dotations aux amortissements	15	854	897
+ Dotations aux / (reprises de) provisions et pertes de valeur		105	193
+ Paiements fondés en actions		334	242
- Résultat sur cessions d'actifs non courants		(62)	(12)
+ Charge / (produit) financier net	9	542	6 324
+ Charge / (produit) d'impôt	10	39	(146)
+ Autres éléments sans incidence financière sur la trésorerie		1 687	590
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement		33 809	(1 868)
Diminution / (augmentation) des créances clients et autres actifs	13	(39 413)	(37 840)
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et autres passifs	18	(5 572)	9 606
Variation du besoin en fonds de roulement		(44 984)	(28 234)
Impôts payés		(12)	0
Flux de trésorerie généré par l'activité		(11 187)	(30 102)
Opérations d'investissement			
- Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	15	0	(2 034)
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	25	(737)	(1 054)
- Acquisitions d'actifs financiers		(28)	(170)
+ Cessions d'actifs financiers		0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(687)	(3 219)
Opérations de financement			
+ Augmentation de capital et option de conversion		0	17
+ Souscriptions d'emprunts, encaissements de financements publics	17	0	130 020
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	17	(3 143)	(62 105)
- Remboursements de la dette relative au royalty financing	17	0	(4 492)
- Paiement des frais d'émission de la dette relative au royalty financing	17	0	(3 363)
- Remboursements de la dette des contrats de location		(545)	(555)
- Intérêts financiers versés (y compris contrats de location)		(1 073)	(530)
+ Intérêts financiers reçus		535	295
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		(4 225)	59 287
Variation de trésorerie		(16 100)	25 966
Trésorerie à l'ouverture	12	77 789	81 788
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		(43)	(243)
Trésorerie de clôture		61 645	107 511

3.5 État de variation des capitaux propres

	Capital social		Primes d'émission	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social						
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 01 janvier 2024	49 834 983	12 459	445 261	(970)	(360 901)	996	(28 894)	67 951
Résultat net							30 311	30 311
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(877)	(1 448)		(2 325)
Résultat global	0	0	0	0	(877)	(1 448)	30 311	27 986
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(28 894)		28 894	0
Augmentations de capital	71 500	18	662		(7)			673
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			232					232
Paiements fondés sur des actions			334					334
Actions propres				171				171
Autres mouvements					16			16
Solde au 30 juin 2024	49 906 483	12 477	446 490	(799)	(390 663)	(452)	30 311	97 363
Résultat net							(28 804)	(28 804)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(253)	799		546
Résultat global	0	0	0	0	(253)	799	(28 804)	(28 258)
Augmentations de capital	89 702	22	405		0			428
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			(222)					(222)
Paiements fondés sur des actions			276					276
Actions propres				(348)				(348)
Autres mouvements					(15)			(15)
Solde au 31 décembre 2024	49 996 185	12 499	446 948	(1 147)	(390 930)	347	1 507	69 224
Résultat net							(9 956)	(9 956)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(10)	(161)		(170)
Résultat global	0	0	0	0	(10)	(161)	(9 956)	(10 127)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					1 507		(1 507)	0
Augmentations de capital	6 375	2	15		0			17
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			(6 929)					(6 929)
Paiements fondés sur des actions			242					242
Actions propres				44				44
Solde au 30 juin 2025	50 002 560	12 501	440 277	(1 102)	(389 433)	186	(9 956)	52 472

3.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 Présentation générale

Crée en 1999, GENFIT SA (la « Société ») est une entreprise biopharmaceutique de droit français conduisant des essais cliniques de stade avancé, dont la vocation est la découverte et le développement de candidats-médicaments et de solutions diagnostiques innovants. Elle cible les maladies métaboliques et les pathologies hépatiques pour lesquelles des besoins médicaux considérables demeurent insatisfaits.

La Société concentre ainsi ses efforts de recherche et développement (R&D) pour participer à la potentielle mise sur le marché de solutions thérapeutiques et diagnostiques destinées à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, auto-immunes et fibrotiques affectant notamment le foie (telles que la Cholangite Biliaire Primitive – ou PBC) et plus généralement la sphère gastro-entérologique. L'adresse du siège social est la suivante : 885 Avenue Eugène Avinée – 59120 Loos, France.

Les comptes consolidés de la Société comprennent les comptes de GENFIT SA, ceux de l'ensemble de ses filiales détenues à 100 % : GENFIT CORP (filiale américaine) et VERSANTIS AG (filiale suisse), et ceux de la fiducie-sûreté (fiducie-sûreté de droit français au profit des porteurs des Obligations du Royalty Financing). L'ensemble est désigné comme « GENFIT » ou le « Groupe ». Il n'y a aucun intérêt minoritaire pour aucune des périodes présentées ci-inclus.

Note 2 Faits majeurs de la période et événements post-clôture

Note 2.1 Faits majeurs de la période

Approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) par Ipsen en Italie

Le 20 mai 2025, GENFIT a annoncé que le prix et le remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) d'Ipsen dans la Cholangite Biliaire Primitive (PBC) avaient été accordés en Italie. Il s'agit du troisième pays majeur européen à obtenir cette autorisation, après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette troisième autorisation débloque un nouveau paiement d'étape de 26,5 millions d'euros en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen, en raison de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) sur trois marchés européens majeurs.

Les paiements d'étape reçus en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen ne sont pas inclus dans le champ d'application de notre accord de partage de redevances (Royalty Financing).

Accord de financement non dilutif de partage de redevances (Royalty Financing)

Le 30 janvier 2025, GENFIT a annoncé la conclusion d'un accord de Royalty Financing (financement par partage des redevances, le « Royalty Financing »), non-dilutif, avec l'américain HealthCare Royalty (HCRx) pour un montant maximum de 185 millions d'euros. L'accord conclu comprend un paiement initial de 130 millions d'euros, et jusqu'à 55 millions d'euros supplémentaires en deux versements de 30 et 25 millions d'euros, respectivement, en fonction de l'atteinte d'objectifs à court terme.

Les modalités des OCEANEs 2025 contenaient un engagement de maintien de l'emprunt à son rang (negative pledge), qui limitait notamment la capacité de la Société à consentir des sûretés à ses créanciers sur ses actifs ou revenus présents ou futurs. Le closing du Royalty Financing était par conséquent conditionné à l'approbation par les porteurs des OCEANEs 2025 d'une modification de ladite clause d'engagement de maintien de l'emprunt à son rang, aux fins de permettre l'octroi de la sûreté prévue par la documentation du Royalty Financing, ainsi qu'à d'autres conditions de closing usuelles.

Afin d'obtenir l'approbation du Royalty Financing par les porteurs d'OCEANEs 2025, GENFIT a convoqué une Assemblée Générale des porteurs le 10 mars 2025. Toutes les résolutions proposées par la Société ont été approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Concomitamment au Royalty Financing, la Société a proposé à tous les porteurs d'OCEANEs 2025 de conclure un accord d'option de vente, aux termes duquel la Société s'est engagée, sans condition et irrévocablement, à racheter les OCEANEs 2025 des porteurs concernés sous certaines conditions à un prix de 32,75 euros par obligation, sous réserve de l'approbation de la modification des modalités des OCEANEs 2025 par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANEs 2025 et du closing du Royalty Financing (le « Rachat »). Les porteurs ont eu jusqu'au 19 mars 2025 pour exercer cette option.

Le règlement livraison du Rachat a eu lieu le 26 mars 2025. 1 882 891 OCEANEs ont été rachetées pour un montant total de 61,66 millions d'euros. Les OCEANEs 2025 rachetées ont été annulées par la Société.

Pour plus d'informations, voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Genoscience Pharma : Protocole de cession

Le 3 janvier 2025, GENFIT a acquis l'intégralité des brevets et des demandes de brevets, du savoir-faire et des données détenus par Genoscience Pharma tels que nécessaires au développement, à la fabrication et à la commercialisation des produits GNS561 dans le monde entier, quelle que soit son indication thérapeutique, sa forme, son dosage ou sa formulation. Le prix de cession est le versement d'une somme forfaitaire de deux millions d'euros hors taxes.

Cet accord met fin à l'accord de licence signé en 2021. Pour plus d'informations, voir [Note 16 - Autres actifs financiers non courants](#) et [Note 24 - Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels](#).

Note 2.2

Événements postérieurs à la clôture

Paiement du milestone

GENFIT a reçu le paiement d'étape de 26,5 millions d'euros d'Ipsen en juillet 2025 (comptabilisé en mai 2025 lors de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibrinor) en Italie, le troisième pays majeur européen à le faire).

Événement défavorable majeur lié à l'actif incorporel Versantis VS-01 survenu en septembre 2025

Le 19 septembre 2025, GENFIT a annoncé sa décision d'interrompre son programme VS-01 dans l'ACLF (insuffisance hépatique aiguë sur chronique) et de réorienter ses efforts de développement vers l'UCD (Trouble du Cycle de l'Urée).

Cette décision fait suite à la survenue en septembre d'un cas de péritonite rapporté comme un événement indésirable grave (EIG) dans l'essai clinique UNVEIL-IT® évaluant VS-01 chez des patients atteints d'ACLF de grade 1, 2 ou 3a avec ascite, ainsi qu'à l'examen et aux recommandations du Comité indépendant de surveillance des données (IDMC). Le comité a conclu que l'essai pouvait se poursuivre, mais nécessitait des données supplémentaires et une surveillance renforcée. Malgré cette possibilité, GENFIT a décidé – après avoir pris en compte le profil clinique de la population cible ainsi que les implications de ce type de signal de sécurité sur le rapport bénéfice/risque de VS-01 dans cette indication – d'interrompre à la fois UNVEIL-IT® et l'étude de preuve de concept évaluant VS-01 chez des patients présentant une décompensation aiguë (AD) ou une ACLF de grade 1 avec Encéphalopathie Hépatique (HE) de grade 1 à 4, et ascite.

La valeur nette comptable de l'actif incorporel Versantis VS-01 est de 45,8 millions d'euros dans la ligne de poste « Actifs incorporels » de l'État de la situation financière au 30 juin 2025, et GENFIT procédera à une dépréciation totale de cet actif au cours du second semestre 2025. Conformément à la norme IAS 10, cela est considéré comme un événement postérieur qui ne donnent pas lieu à des ajustements, car il s'agit d'une situation survenue entièrement après la période de reporting. GENFIT examine actuellement les autres conséquences possibles de la décision d'arrêter son programme VS-01 dans l'ACLF, dont l'impact ne peut pas encore être évalué. L'impact correspondant, le cas échéant, sera comptabilisé au cours du second semestre 2025.

Note 3

Base de préparation

Les comptes consolidés de GENFIT ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2025. Les informations comparatives présentées concernent l'exercice clos au 31 décembre 2024 et la période close le 30 juin 2024.

Par le terme IFRS, on désigne les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations du Comité d'Interprétation (SIC et IFRIC).

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur, conformément aux IFRS, selon les principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes, d'image fidèle, et de séparation des exercices.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 19 septembre 2025.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après.

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations financières est présenté en milliers d'euros (€).

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers semestriels consolidés de la période de six mois arrêtée au 30 juin 2025 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 du Groupe. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS mais une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers consolidés annuels.

Note 3.1

Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires consolidés sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels consolidés.

Les nouvelles normes suivantes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe pour la période close au 30 juin 2025 :

- Amendements de la norme IAS 21 - Absences de convertibilité

Note 3.2

Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur

Les normes et amendements aux normes suivantes sont applicables aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2026, comme précisé ci-dessous. GENFIT est en cours d'évaluation de ces normes et amendements aux normes, mais ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers :

- Amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers (applicable à partir du 1^{er} janvier 2026, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne),
- Amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7 - Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature applicable (applicable à partir du 1^{er} janvier 2026, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne),

- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité — Volume 11 (applicable à partir du 1er janvier 2026, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne),
- IFRS 19 - Filiales sans responsabilité publique - Informations à fournir (applicable à partir du 1er janvier 2027, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne).

Cette norme dans son état actuel est susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers et son évaluation est en cours :

- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir (applicable à partir du 1^{er} janvier 2027)

Toutefois, cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a identifié aucune autre norme ou aucun autre amendement susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Note 4 Règles et méthodes comptables

Note 4.1 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes concernent principalement :

- l'allocation des revenus aux obligations de performance prévues au contrat conclu avec Ipsen ([Note 7 - Produits d'exploitation](#))
- le Crédit d'Impôt Recherche ([Note 7 - Produits d'exploitation](#))
- le taux d'imposition moyen pondéré pour la période annuelle ([Note 10 - Impôt sur le résultat](#))
- la valorisation des actifs VS-01 ([Note 15 - Immobilisations incorporelles](#))
- la valorisation des droits de licence de SRT-015 ([Note 15 - Immobilisations incorporelles](#))
- la valorisation des actifs de GNS561 ([Note 15 - Immobilisations incorporelles](#))
- la valorisation des titres Genoscience ([Note 16 - Autres actifs financiers non courants](#))
- les emprunts convertibles ([Note 17 - Passifs financiers](#))
- la valorisation du *Royalty Financing* ([Note 17 - Passifs financiers](#))
- certaines natures de charges liées aux essais cliniques ([Note 18 - Dettes fournisseurs et autres crébiteurs courants](#))

Note 4.2 Consolidation

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation. Le Groupe estime disposer de suffisamment de ressources pour pouvoir continuer pendant au moins douze mois après la publication des comptes consolidés.

Lors de l'évaluation de la continuité d'exploitation, le Conseil d'administration du Groupe prend en compte la liquidité disponible à la date de clôture, les milestones dont l'encaissement est jugé hautement probable, les projections de dépenses de trésorerie pour les 12 prochains mois à compter de la date de publication des états financiers, et la disponibilité d'autres financements.

Entités consolidées

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le Groupe contrôle l'ensemble des entités consolidées.

Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires consolidés sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels consolidés.

Note 4.3 Monnaies étrangères

Monnaie de présentation

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture.

Les différences de change sont comptabilisées dans l'état du résultat net.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des activités à l'étranger dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro, sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et de charges sont convertis en euros en utilisant le cours de change en vigueur à la date d'opération ou le taux moyen de la période de présentation de l'information financière à moins que cette méthode ne puisse être utilisée en raison d'importantes variations des taux de change.

Les différences de conversion sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de tout ou partie d'une activité à l'étranger, les différences de conversion comptabilisées en réserves de conversion sont reconnues en résultat.

Monnaies fonctionnelles et taux de change

La monnaie fonctionnelle de GENFIT SA est l'euro.

La monnaie fonctionnelle de GENFIT CORP est le dollar US. Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des périodes présentées sont les suivants :

Parité : 1 dollar US (USD) = x euros (EUR)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Taux de clôture	0,93414	0,85324
Taux moyen	0,92490	0,91649

La monnaie fonctionnelle de Versantis AG est le Franc Suisse. Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des périodes présentées sont les suivants :

Parité : 1 franc CH (CHF) = x euros (EUR)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Taux de clôture	1,03799	1,06986
Taux moyen	1,04035	1,06237

Note 5 Secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général sont les principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Le Directeur Général gère l'activité sous la supervision du Conseil d'Administration comme celle d'un seul segment ayant une seule activité : la recherche et le développement dans le domaine des médicaments innovants et de solutions diagnostiques, dont la mise sur le marché est tributaire de la réussite de la phase de développement clinique.

Revenus par zone géographique	Semestre clos le	
(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Revenus - France	100 %	100 %
Revenus - Autres pays	0 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %

Pour les six mois clos le 30 juin 2024 et 2025, la quasi-totalité du revenu provient de notre client Ipsen, y compris les redevances comptabilisées en France sur la base des ventes mondiales (hors la Grande Chine) d'Iqirvo® (élefibranor) réalisées par Ipsen.

Actifs non courants par zone géographique (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024			Au 30 juin 2025		
	France	Suisse	Total	France	Suisse	Total
TOTAL	12 580	46 079	58 659	14 880	46 374	61 254

Note 6 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à des instruments financiers : risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque de crédit.

Note 6.1 Risque de change

L'exposition globale de la Société au risque de change dépend notamment :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur la Société,
- de sa politique de couverture de change ; et
- de l'évolution du cours des devises par rapport à l'euro.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture spécifiques à ce stade.

Le Groupe détient sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres actifs financiers principalement en euros, en dollars américains et en francs suisses, comme résumé dans le tableau ci-dessous :

Trésorerie, équivalents de trésorerie & Autres actifs financiers (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Libellés à l'origine en EUR		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	70 707	91 676
Actifs financiers courants et non courants	3 035	2 974
TOTAL	73 742	94 650
Libellés à l'origine en USD		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	10 395	13 840
Actifs financiers courants et non courants	16	14
TOTAL	10 411	13 854
Libellés à l'origine en CHF		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	652	1 892
Actifs financiers courants et non courants	14	14
TOTAL	666	1 906
Libellés à l'origine en CAD		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	34	103
Actifs financiers courants et non courants	0	0
TOTAL	34	103
Total en EUR		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	81 788	107 511
Actifs financiers courants et non courants	3 065	3 002
TOTAL	84 853	110 514

Les tableaux ci-dessous présentent les analyses de sensibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe ainsi que des dépenses en dollars américains et en francs suisses :

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe à une variation de +/- 10 % du Dollar US versus l'Euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars US	10 800	16 219
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	10 395	13 839
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	11 550	15 377
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	9 450	12 581

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10 % du Dollar US versus l'Euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Dépenses libellées en dollars US	6 991	4 187
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	6 531	3 572
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	7 256	3 969
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	5 937	3 248

30/06/2025 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 dollar US = 0,85324 euros

30/06/2024 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 dollar US = 0,93414 euros

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe à une variation de +/- 10 % du franc CH versus l'Euro

(En milliers d'euros ou en milliers de francs CH)	A la date du 31/12/2024	30/06/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en francs CH	614	1 768
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	652	1 891
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du franc CH vs euro	724	2 101
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du franc CH vs euro	593	1 719

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10% du franc CH versus l'Euro

(En milliers d'euros ou en milliers de francs CH)	Semestre clos le 30/06/2024	30/06/2025
Dépenses libellées en francs CH	1 064	1 613
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	1 104	1 725
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du franc CH vs euro	1 227	1 917
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du franc CH vs euro	1 004	1 568

30/06/2025 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 franc CH = 1,06986 euros

30/06/2024 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 franc CH = 1,03799 euros

Note 6.2

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2025, le Groupe a uniquement souscrit des emprunts bancaires à taux fixe. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découlant de ses actifs financiers est également négligeable, puisque ces actifs sont essentiellement des OPCVM libellées en euros, des bons à moyen terme négociables et des comptes à terme libellés en euros ou en dollars.

Les Obligations du *Royalty Financing* émises par GENFIT ne donneront droit à aucun intérêt.

Note 6.3

Risque de liquidité

Au 30 juin 2025, les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 138 913 milliers d'euros (contre 62 133 milliers d'euros, au 31 décembre 2024).

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement un accord de *Royalty Financing*. Le remboursement de ces obligations est lié à une partie des redevances que GENFIT a reçu (depuis le 1er octobre 2024) et recevra, au titre de l'accord de licence conclu par la Société avec Ipsen.

Il existe deux risques de liquidité spécifiques liés à l'accord de *Royalty Financing* :

1. Si les revenus de redevances de GENFIT liés aux ventes d'Iqirvo® (élaufibranor) n'atteignaient pas certains seuils, cela entraverait la capacité de GENFIT à obtenir les 55 millions d'euros supplémentaires en deux versements de 30 et 25 millions d'euros, respectivement.
2. Si les revenus de redevances de GENFIT liés aux ventes d'Iqirvo® (élaufibranor) étaient insuffisants pour rembourser intégralement l'accord de *Royalty Financing* sur la base du multiple contractuel de 155 % d'ici le 31 décembre 2030, cela entraînerait une augmentation du multiple contractuel (soit 195 % ou 250 %) en fonction des nouvelles échéances de remboursement.

Voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le Groupe dispose au 30 juin 2025 de 107 511 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (au 31 décembre 2024 de 81 788 milliers d'euros). Le Groupe ne considère pas être exposé à un risque de liquidité à court terme. En particulier, la Société estime que le montant de la trésorerie, équivalents de trésorerie, et instruments financiers courants est suffisant pour assurer son financement au cours des douze prochains mois, au regard de ses projets et obligations actuels.

Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels le Groupe n'exerce pas de contrôle.

Note 6.4

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie d'un actif financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée à ses créances clients, et aux autres actifs financiers.

La politique du Groupe consiste à gérer ce risque en effectuant des transactions avec des tiers présentant une bonne qualité de crédit.

Note 7**Produits d'exploitation****Détail du poste**

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Revenus	58 973	33 488
Crédit d'impôt recherche	2 108	2 030
Subventions d'exploitation	21	17
Autres produits opérationnels	97	135
TOTAL	61 199	35 670

Note 7.1 **Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients**

Les revenus comprennent :

Revenus (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Revenus de redevances	154	6 871
Revenus de milestones	48 686	26 556
Revenus de produits constatés d'avance de l'Accord Ipsen	9 354	0
Revenus de l'Accord de services de transition de la Part B (Ipsen)	752	0
Autres revenus	28	61
TOTAL	58 973	33 488

Revenus de redevances

Les revenus de redevances proviennent des ventes mondiales (hors la Grande Chine) d'Iqirvo® (élaufibranor) de l'Accord Ipsen. Ils servent à rembourser le Royalty Financing. Voir [Note 17 - Passifs financiers](#).

Milestones

Le 20 mai 2025, GENFIT a annoncé que le prix et le remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) d'Ipsen dans la Cholangite Biliaire Primitive (PBC) avaient été accordés en Italie. Il s'agit du troisième pays majeur européen à obtenir cette autorisation, après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette troisième autorisation débloque un nouveau paiement d'étape de 26,5 millions d'euros en application de l'accord de licence et de collaboration avec Ipsen, en raison de l'approbation du prix et du remboursement d'Iqirvo® (élaufibranor) sur trois marchés européens majeurs.

Note 7.2**Autres produits**

Les autres produits comprennent :

Autres produits (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Crédit d'impôt recherche (CIR)	2 108	2 030
Autres produits opérationnels (dont gains de change sur créances et dettes commerciales)	97	135
Subventions d'exploitation	21	17
TOTAL	2 226	2 182

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est accordé aux entités, par les autorités fiscales françaises afin de les inciter à mener des recherches techniques et scientifiques. Les entités dont les dépenses de recherche répondent aux critères du CIR bénéficient d'un crédit d'impôt pouvant être utilisé pour le paiement de leur impôt sur le résultat au titre de l'année fiscale au cours de laquelle ces dépenses ont été encourues et des trois années suivantes. Dans le cas où, à la fin de la période de trois ans, le montant des impôts exigibles se révèle inférieur à la totalité du crédit d'impôt, les autorités remboursent à l'entité la différence en trésorerie. Si, au vu de certains critères relatifs à son chiffre d'affaires, ses effectifs ou ses actifs, une entité peut être considérée comme une petite ou moyenne entreprise, elle peut demander le versement immédiat du crédit d'impôt recherche. Le Groupe répond à ces critères.

Le Groupe établit une demande de CIR pour les dépenses de recherche encourues au cours de chaque année fiscale et comptabilise le montant obtenu au poste « Autres produits » de l'état du résultat net de la même année fiscale. Dans les notes annexes aux comptes consolidés, le montant obtenu est comptabilisé au poste « crédit d'impôt recherche » (voir [Note 13 – Crédit d'impôt recherche](#) et le tableau ci-dessus).

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le crédit impôt recherche s'est élevé à 2 030 milliers d'euros contre 2 108 milliers d'euros pour la même période en 2024, du fait de la diminution des frais éligibles de recherche et développement.

Note 8 Charges opérationnelles

Note 8.1 Charges d'exploitation

(En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2024	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette (*) aux amortissements & provisions,	Résultat sur cessions d'actifs non courants pertes de valeur
Frais de recherche et développement	(18 984)	(1 056)	(7 838)	(6 610)	(2 806)	(675)	0
Frais généraux et administratifs	(10 564)	(152)	(69)	(4 380)	(5 778)	(185)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(390)	(2)	0	(295)	(89)	(3)	0
Autres produits et charges opérationnels	(39)	0	0	0	(102)	0	62
TOTAL	(29 977)	(1 210)	(7 907)	(11 284)	(8 774)	(863)	62

(En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2025	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette (*) aux amortissements & provisions,	Résultat sur cessions d'actifs non courants pertes de valeur
Frais de recherche et développement	(25 117)	(1 083)	(13 377)	(7 339)	(2 592)	(726)	0
Frais généraux et administratifs	(9 971)	(155)	(61)	(4 410)	(5 112)	(233)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(392)	(4)	0	(362)	(23)	(3)	0
Autres produits et charges opérationnels	(115)	0	0	0	(127)	0	12
TOTAL	(35 594)	(1 241)	(13 439)	(12 111)	(7 854)	(961)	12

(*) Incluant les reprises.

Activité au cours des semestres clos le 30 juin 2025 et 2024

- Frais de recherche et développement*

L'augmentation des frais de recherche et développement s'explique majoritairement par l'augmentation des coûts liés aux candidats-produits, notamment VS-01, et l'augmentation de l'effectif.

- Frais généraux et administratifs*

La diminution des frais généraux et administratifs est due à une baisse des autres charges connexes.

- Frais de marketing et pré-commercialisation*

Pour les semestres clos le 30 juin 2025 et 2024, les activités marketing et pré-commercialisation n'ont pas évolué de manière significative.

Note 8.2 Charges de personnel

(En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Salaires	(7 848)	(8 401)
Charges sociales	(3 025)	(3 361)
Variation de la provision pour indemnité de départ en retraite	(77)	(106)
Paiements fondés sur des actions	(334)	(242)
TOTAL	(11 284)	(12 111)

L'augmentation des charges de personnel résulte principalement de l'augmentation de l'effectif moyen de 164 au 30 juin 2024 à 186 au 30 juin 2025.

Effectifs

	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Effectif moyen	164	186
Effectifs - Par activité		
Recherche et développement	86	100
Services associés à la science	20	22
Administration et management	61	64
Marketing et commercial	2	2
TOTAL	169	188

Note 9 Produits et charges financiers

Produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025

Produits financiers

Produits d'intérêts	535	295
Gains de change	271	322
Produits financiers de rachat de l'emprunt obligataire	0	326
Autres produits financiers	740	906
TOTAL - Produits financiers	1 546	1 850

Charges financières

Charges d'intérêt sur opérations de financement	(2 327)	(1 126)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(33)	(27)
Frais de transaction liés à l'émission du royalty financing	0	(4 020)
Charges liées à la juste valeur par le résultat	0	(5 434)
Pertes de change	(42)	(1 399)
Autres charges financières	(18)	(21)
TOTAL - Charges financières	(2 419)	(12 027)
RESULTAT FINANCIER	(873)	(10 178)

Pour plus d'informations concernant les frais de transactions liés à l'émission du *Royalty Financing* ainsi que les variations de juste valeur du *Royalty Financing*, se référer à la [Note 17 - Passifs financiers](#).

Note 10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour la période intermédiaire est déterminée en appliquant la meilleure estimation par la direction du taux d'imposition moyen pondéré pour la période annuelle, ajusté pour certains éléments pleinement applicables à la période intermédiaire si nécessaire, au bénéfice ou à la perte avant impôt. Le Groupe a procédé à cette évaluation sur la base des informations actuellement disponibles concernant les activités des entités du Groupe, ainsi que les taux d'imposition effectifs applicables dans chaque juridiction concernée et les données antérieures.

Note 11 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen d'actions en circulation pondéré des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs (bons de souscription d'actions, bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables, attributions d'actions gratuites, options de souscription, obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes).

Résultat par action	Semestre clos le	
	30/06/2024	30/06/2025
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	30 311	(9 956)
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	0,61	(0,20)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	60 363 017	49 784 805
Résultat net dilué - part du Groupe par action (en euros)	0,53	(0,20)

Les nombres moyens pondérés d'actions ci-dessus excluent les actions propres de GENFIT.

Le tableau suivant récapitule les actions ordinaires potentielles non incluses dans le calcul du résultat dilué par action car leur impact aurait été antidilutif :

Actions ordinaires potentielles non incluses dans calcul du résultat dilué par action	Semestre clos le	Semestre clos le
	30/06/2024	30/06/2025
BSA	0	0
STOCK OPTIONS	1 314 650	1 314 650
AGA	229 600	229 600
OCEANES	108 939	108 939

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les principaux éléments des équivalents de trésorerie sont :

- les OPCVM et les comptes courants portant intérêt disponibles immédiatement ;
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée sans pénalité ;
- les bons à moyen terme négociables, disponibles aux échéances trimestrielles ou en cas de sortie anticipée sans pénalité.

Ces placements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques négligeables de variation de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	A la date du	
(En milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	63 027	96 422
Soldes débiteurs de banque	18 761	11 090
TOTAL	81 788	107 511

Les valeurs mobilières de placements et dépôts à terme comprennent :

Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	A la date du	
(En milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
COMPTE A TERME	63 027	96 422
TOTAL	63 027	96 422

Note 13 Créances clients et autres débiteurs courants

Détail du poste

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS – TOTAL

(En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Créances clients	2 140	36 870
Crédit d'impôt recherche	3 392	5 330
Créances sociales	0	3
Créances de TVA	1 043	1 464
Subventions à recevoir	8	5
Autres créances	981	38
TOTAL	7 564	43 709
Dont : Courant	7 564	43 709
Dont : Non courant	0	0

Créances clients

Les créances clients s'élèvent à 36 870 milliers d'euros au 30 juin 2025 (2 140 milliers d'euros au 31 décembre 2024). L'évolution du poste des créances clients est principalement en lien avec le Licence and Collaboration Agreement conclu avec IPSEN.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche à recevoir s'élève à 5 330 milliers d'euros au 30 juin 2025 (3 392 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Créance de TVA

La créance de TVA s'élève à 1 464 milliers d'euros au 30 juin 2025 et 1 043 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Autres créances

Au 31 décembre 2024 et 30 juin 2025, le poste « Autres créances » se compose principalement d'avoirs à recevoir de la part de fournisseurs.

Note 14 Autres actifs courants

Les autres actifs, s'élevant à 4 204 milliers d'euros au 30 juin 2025 et 3 409 milliers d'euros au 31 décembre 2024, correspondent aux charges constatées d'avance liées à des charges opérationnelles courantes.

Note 15 Immobilisations incorporelles

Détail du poste

(En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	Reclassements		A la date du 31/12/2024
Valeurs brutes							
Logiciels	955	0	(180)	0	0	0	776
Brevets	369	0	0	0	(5)	0	364
Autres immobilisations incorporelles	48 366	0	0	(748)	0	0	47 618
TOTAL - Valeurs brutes	49 690	0	(180)	(748)	(5)	0	48 757
Amortissements et pertes de valeur							
Logiciels	(928)	(10)	180	0	0	0	(759)
Brevets	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeur	(928)	(10)	180	0	0	0	(759)
TOTAL - Net	48 761	(10)	0	(748)	(5)	0	47 998

(En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2025
Valeurs brutes						
Logiciels	776	34	(165)	0	0	645
Brevets	364	0	0	0	2	366
Autres immobilisations incorporelles	47 618	2 000	0	317	0	49 935
TOTAL - Valeurs brutes	48 757	2 034	(165)	317	2	50 945
Amortissements et pertes de valeur						
Logiciels	(759)	(5)	165	0	0	(599)
Brevets	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeur	(759)	(5)	165	0	0	(599)
TOTAL - Net	47 998	2 029	0	317	2	50 346

Logiciels

Les logiciels comprennent principalement des logiciels bureautiques et administratifs, ainsi que des logiciels scientifiques acquis par le Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels comprennent les accords de licence avec Seal Rock et Celloram, ainsi que les technologies acquises auprès de Versantis et Genoscience Pharma. Ces actifs sont élaborés ci-dessous.

Genoscience Pharma (2025)

Le 3 janvier 2025, GENFIT a acquis l'intégralité des brevets et des demandes de brevets, du savoir-faire et des données détenus par Genoscience Pharma tels que nécessaires au développement, à la fabrication et à la commercialisation des produits GNS561 dans le monde entier, quelle que soit son indication thérapeutique, sa forme, son dosage ou sa formulation. Le prix de cession est le versement d'une somme forfaitaire de deux millions d'euros hors taxes.

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, ce montant a été immobilisé et affecté aux Immobilisations incorporelles. En outre, compte tenu de la nature de l'actif incorporel, il a été déterminé que cet actif a une durée de vie utile définie de 20 ans, ce qui correspond à la durée de vie des brevets aux États-Unis et dans l'Union européenne. L'amortissement sur la base de la durée de protection brevetaire restante commencera après l'approbation réglementaire de l'EMA et de la FDA et sera d'ici là soumis à un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles et à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Ce test de dépréciation consistera à une méthodologie d'évaluation incluant une approche basée sur les revenus futurs, utilisant des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour GNS561 dans le Cholangiocarcinome.

Les indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont les suivants :

- Échec ou données défavorables de nos essais cliniques
- La concurrence d'autres programmes d'essais cliniques couvrant les mêmes indications que nos candidats-médicaments
- La disponibilité du financement nécessaire

La valeur nette comptable de l'actif est de 2,0 millions d'euros au 30 juin 2025. Au 30 juin 2025, nous n'avons pas identifié d'indice de perte de valeur.

Accord de licence conclu avec Seal Rock (2023)

GENFIT a annoncé le 31 mai 2023 la signature d'un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 avec Seal Rock Therapeutics, une société de stade clinique basée à Seattle, États-Unis, et développant des inhibiteurs des kinases dits « best-in-class » et « first-in-class ». Selon les termes de l'accord, GENFIT a effectué un paiement de 2 millions d'euros à Seal Rock pour obtenir le savoir-faire et les droits d'usage de SRT-015.

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, ce montant a été immobilisé et affecté aux Immobilisations incorporelles. En outre, compte tenu de la nature de l'actif incorporel, il a été déterminé que cet actif a une durée de vie utile définie de 20 ans, ce qui correspond à la durée de vie des brevets aux États-Unis et dans l'Union européenne. L'amortissement sur la base de la durée de protection brevetaire restante commencera après l'approbation réglementaire de l'EMA et de la FDA et sera d'ici là soumis à un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles et à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. À mesure que les milestones de cet accord seront payés, ceux-ci seront analysés et seront soit i) immobilisés et soumis au même test de dépréciation annuel, soit ii) passés en charges quand ils seront encourus en fonction de leur nature. Ce test de dépréciation consistera à une méthodologie d'évaluation incluant une approche basée sur les revenus futurs, utilisant des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 dans l'ACLF.

Les indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont les suivants :

- Échec ou données défavorables de nos essais cliniques
- La concurrence d'autres programmes d'essais cliniques couvrant les mêmes indications que nos candidats-médicaments
- La disponibilité du financement nécessaire

La valeur nette comptable de l'actif est de 2,0 millions d'euros au 30 juin 2025. Au 30 juin 2025, nous n'avons pas identifié d'indice de perte de valeur.

Acquisition de Versantis (VS-01) (2022)

Le 19 septembre 2022, GENFIT a annoncé la signature d'un accord exclusif en vue d'acquérir l'intégralité des actions et droits de vote de Versantis, une société de biotechnologie privée de stade clinique basée en Suisse et visant à répondre aux besoins médicaux croissants dans le domaine des maladies du foie. Le programme VS-01-ACLF, un programme de technologie de piégeage des liposomes, est l'actif ayant la quasi-totalité de la valeur attribuable conformément à la suite du test de concentration de la juste valeur en vertu du paragraphe B7A d'IFRS 3. Sur le prix total d'acquisition payé de 46,6 millions

d'euros, 43,9 millions d'euros ont été affectés aux immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles et à la Norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. La différence entre ce montant et le prix d'acquisition correspond aux autres actifs acquis et passifs assumés dans le cadre de l'opération. De plus, compte tenu de la nature de l'actif incorporel, il a été déterminé qu'il avait une durée de vie utile définie de 20 ans, conformément aux durées de vie des brevets aux États-Unis et dans l'Union européenne. L'amortissement sur la base de la durée de protection brevetaire restante commencera après l'approbation réglementaire de l'EMA et de la FDA et sera d'ici là soumis à un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles et à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs.

Les indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont les suivants :

- Échec ou données défavorables de nos essais cliniques
- La concurrence d'autres programmes d'essais cliniques couvrant les mêmes indications que nos candidats-médicaments
- La disponibilité du financement nécessaire.

La valeur nette comptable (après écart de conversion CHF/EUR) de l'actif est de 45,8 millions d'euros au 30 juin 2025. Au 30 juin 2025, nous n'avons pas identifié d'indice de perte de valeur.

Événement défavorable majeur lié à l'actif incorporel Versantis VS-01

Le 19 septembre 2025, GENFIT a annoncé sa décision d'interrompre son programme VS-01 dans l'ACLF (insuffisance hépatique aiguë sur chronique) et de réorienter ses efforts de développement vers l'UCD (Trouble du Cycle de l'Urée). Conformément à la norme IAS 10, cela est considéré comme un événement postérieur qui ne donnent pas lieu à des ajustements, car il s'agit d'une situation survenue entièrement après la période de reporting. Se référer à la [Note 2.2 - Événements postérieurs à la clôture](#).

Goodwill

Le Groupe n'a pas de goodwill.

Note 16 Autres actifs financiers non courants

Détail du poste

(En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	A la date du 30/06/2025
Titres de participation non consolidés	1 425	0	(114)	1 311
Autres titres	459	0	(63)	396
Prêts	524	32	0	556
Dépôts et cautionnements versés	303	68	(30)	341
Contrats de liquidité	354	45	0	398
TOTAL	3 065	144	(207)	3 002

Titres de participation non consolidés

À 30 juin 2025, la valeur des « Titres de participation non consolidés » concerne uniquement notre prise de participation dans Genoscience Pharma qui a eu lieu en 2021. Depuis la transaction, aucun titre n'a été cédé. La valeur brute de l'investissement (et le montant de la transaction initiale en 2021) est de 3 133 milliers d'euros. La valeur nette de l'investissement (nette de dépréciation) est de 1 311 milliers d'euros.

La prise de participation au capital de Genoscience Pharma est comptabilisée en conformité avec la Norme IFRS 9. Cette prise de participation n'ayant pas été réalisée par GENFIT à des fins de transaction, le Groupe a choisi de classer les actions de Genoscience Pharma en instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« OCI », ou « Other Comprehensive Income »).

À 30 juin 2025, et conformément à la norme IFRS 13, la Société a mis à jour l'estimation de la juste valeur de sa participation dans Genoscience Pharma. Cette analyse est basée sur une méthodologie d'évaluation incluant une approche tenant en compte les revenus de redevances, utilisant des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les principaux programmes de recherche de la société. Cette méthode utilise les estimations des résultats d'exploitation futurs, les flux de trésorerie actualisés à l'aide d'un coût moyen pondéré du capital qui reflète les hypothèses des acteurs du marché, et la probabilité de succès de chaque programme.

Sur la base de notre analyse effectuée au 30 juin 2025, une perte de 114 milliers d'euros a été comptabilisé en OCI.

La période sur laquelle la Direction a projeté ses flux de trésorerie s'étend jusqu'à 2038. Le taux d'augmentation de prix du médicament utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie est de 1 %. Par ailleurs, nous avons réalisé les analyses de sensibilité suivantes afin de déterminer la variation de valeur de l'actif en modifiant certaines hypothèses clés.

Les valeurs attribuées des hypothèses clés sont les suivantes :

- Taux d'actualisation retenu : 12,5 %

Montant dont l'actif diminuerait si le taux d'actualisation augmentait de 1% : 109 milliers d'euros

- Probabilité de succès retenue : 14,5 %

Le montant dont l'actif diminuerait si la probabilité de succès retenue diminuait de 1% : 85 milliers d'euros

Les indices de perte de valeur considérés par le Groupe dans le cadre de la mise en oeuvre du test de la juste valeur sont les suivants :

- Échec ou données défavorables de nos essais cliniques, et avancées des études
- La concurrence d'autres programmes d'essais cliniques couvrant les mêmes indications que nos candidats-médicaments
- La disponibilité du financement nécessaire

Autres titres

Au 30 juin 2025, la valeur des « Autres titres » était de 396 milliers d'euros. Le solde concerne uniquement notre investissement CAPTECH SANTE.

Contrats de liquidité

La Société a conclu le 1er août 2013 avec la société Crédit Industriel et Commercial S.A. (« CIC ») un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le contrat de liquidité est destiné à favoriser la régularité des cotations des titres du Groupe.

Au 30 juin 2025, le compte de liquidité faisait apparaître 398 milliers d'euros et 354 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le nombre de titres GENFIT détenus par CIC pour le Groupe se décomposent comme suit :

Contrats de liquidité	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Nombre de titres (comptabilisés en diminution des capitaux propres)	207 500	201 100

Note 17 Passifs financiers

Note 17.1 Détail du royalty financing

Accord de financement non dilutif de partage de redevances (Royalty Financing)

Le 30 janvier 2025, la Société a annoncé la signature d'un accord de financement non dilutif de partage de redevances (le « Royalty Financing ») avec HealthCare Royalty (HCRx) pour un montant maximum de 185 millions d'euros, comprenant un premier versement de 130 millions d'euros perçus immédiatement, avec la possibilité de recevoir jusqu'à 55 millions d'euros supplémentaires en deux versements en fonction de l'atteinte d'objectifs de ventes nettes d'Iqirvo® (élafibranor) à court terme.

Versements

Le Royalty Financing prend la forme d'une émission, par la Société, d'obligations simples à souscrire par HCRx (les « Obligations du Royalty Financing »), pour un prix de souscription total majoré d'une prime pouvant atteindre 185 millions d'euros (le « Prix de Souscription » avec une valeur nominale de 9,25 millions d'euros). Le Prix de Souscription des Obligations du Royalty Financing sera payable en trois versements au maximum, comme suit :

- un premier versement d'un montant total de 130 millions d'euros, versé en mars 2025 ;
- un deuxième versement d'un montant total de 30 millions d'euros, sous réserve que les ventes nettes d'Iqirvo® (élafibranor) atteignent un certain seuil d'ici le 31 décembre 2025 ; et
- un troisième versement d'un montant total de 25 millions d'euros, sous réserve que les ventes nettes d'Iqirvo® (élafibranor) atteignent un certain seuil au 31 décembre 2026.

Le recours aux versements des deuxième et troisième options est à la discrétion de la Société, sous réserve que les conditions ci-dessus soient remplies.

Conditions de remboursement / multiples

Les Obligations du Royalty Financing émises par GENFIT ne donneront droit à aucun intérêt. En revanche, le rendement de ces obligations est lié à une partie des redevances que GENFIT a reçu (depuis le 1er octobre 2024) et recevra, au titre de l'accord de licence conclu par la Société avec Ipsen.

- Lorsque le montant cumulé des redevances perçues par HCRx représentera 155 % du Prix de Souscription des Obligations du Royalty Financing, diminué de leur valeur nominale (soit approximativement 277,5 millions d'euros si tous les versements de Prix de Souscription sont effectués), elle n'aura plus droit aux redevances, qui reviendront dès lors intégralement à la Société.
- Si au 31 décembre 2030, le montant cumulé des redevances perçues par HCRx représente moins que ce taux de rendement de 155 %, HCRx continuera à percevoir les redevances jusqu'à ce que leur montant cumulé perçu représente 195 % du Prix de Souscription, toujours diminué la valeur nominale (soit jusqu'à un maximum d'environ 351,5 millions d'euros si tous les versements du Prix de Souscription sont effectués).
- Si au 31 décembre 2033 ce taux de rendement de 195 % n'est pas atteint, HCRx continuera à percevoir les redevances jusqu'à ce que leur montant cumulé perçu soit égal à 250 % du Prix de Souscription, toujours diminué de la valeur nominale (soit jusqu'à un maximum d'environ 453,25 millions d'euros si tous les versements du Prix de Souscription sont effectués).

Plafonds et limites de temps

Cette partie des redevances est soumise aux plafonds et limites de temps suivants :

- Un plafond annuel égal au montant des redevances perçues sur un montant maximum annuel de ventes nettes de 600 millions de dollars US. La Société recevra 100 % des redevances perçues sur les ventes nettes annuelles dépassant ce plafond.
- Une date-limite correspondant à la première des deux dates suivantes : (i) la date à laquelle la Société ne serait plus en droit de recevoir des redevances au titre de l'accord Ipsen, et (ii) le 31 mars 2045 (nonobstant le fait qu'aucun des taux de rendement ci-dessus n'aurait été atteint).

Remboursement de la valeur nominale / recours de HCRx

Lorsque i) l'un des multiples susmentionnés est atteinte (toujours excluant la valeur nominale) ou ii) l'une des limites de temps susmentionnées est atteinte, la Société devra rembourser la valeur nominale des Obligations du *Royalty Financing* (soit 9,25 millions euros si tous les versements du Prix de Souscription sont effectués).

Le recours de HCRx contre GENFIT est limité au non-respect par GENFIT de ses obligations contractuelles au titre de la documentation du *Royalty Financing* et au remboursement de la valeur nominale des Obligations du *Royalty Financing* (soit 9,25 millions euros si tous les versements du Prix de Souscription sont effectués).

Fiducie-sûreté de droit français

Afin de garantir ses obligations de paiement et de remboursement au titre des Obligations du *Royalty Financing*, la Société s'est engagée à transférer les créances de redevances correspondantes à une fiducie-sûreté de droit français au profit des porteurs des Obligations du *Royalty Financing*. Pour pouvoir accorder cette fiducie-sûreté sur la créance de redevances, la Société a dû obtenir le consentement des porteurs d'OCEANEs 2025, tel que décrit ci-après.

Informations comptables et autres données relatives au *Royalty Financing*

Comptabilisation initiale

Le premier versement de 130 millions d'euros a été reçu le 20 mars 2025. Le *Royalty Financing* est comptabilisé comme une dette comprenant un dérivé non séparable et conformément à la Norme IFRS 9 est évalué à la juste valeur.

Le montant cumulé des redevances reçues par HCRx est déterminé par les ventes des produits issus de la molécule licenciée et à ce jour le médicament Iqirvo® (élefibrinor). Ces ventes majoritairement en dollars américains. Bien qu'elles puissent être estimées, ces redevances demeurent variables, correspondant à la notion de sous-jacent pouvant affecter la valeur de la dette, une caractéristique typique des dérivés. De plus, les redevances dues par Ipsen à Genfit sont payables uniquement en EUR au cours de change moyen de la période de 30 jours précédant l'échéance du paiement de la redevance. Ainsi, L'évolution de la parité EUR/USD fait varier les flux de remboursement de l'obligation et l'application du plafond annuel de 600 millions de dollars US.

Selon la Norme IFRS 9, pour déterminer si le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément ou non du contrat hôte, il s'agit de déterminer si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé sont étroitement liés aux caractéristiques économiques et risques du contrat hôte. Dans ce cas, la dépendance au chiffre d'affaires d'un tiers (Ipsen) introduit un risque commercial exogène au risque de crédit typique d'une dette. Ce risque n'est pas étroitement lié à une dette dont les flux sont normalement fixes ou indexés sur des paramètres financiers "standards." Il en résulte que, dans notre cas, le dérivé incorporé ne peut pas être considéré comme étroitement lié au contrat hôte.

Estimations initiales clés

GENFIT prévoit de remplir son engagement envers HCRx avant le 31 décembre 2030. Ainsi, GENFIT comptabilisera la différence entre les produits nets reçus (130 millions d'euros) et les paiements totaux attendus (201,2 millions d'euros) en charges liées à la juste valeur par le résultat (FVTPL).

Les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation à la juste valeur sont les suivantes:

- Les ventes attendues d'Iqirvo® (élefibrinor) par zone géographique,
- Les prévisions des taux de change applicables aux ventes libellées en devises autres que l'euro (principalement en dollars américains), et
- Le taux d'actualisation (une hypothèse non-observable).

Ces hypothèses seront revues et actualisées à chaque clôture. Les changements dans les estimations seront comptabilisés via les charges liées à la juste valeur par le résultat (FVTPL).

Au 30 juin 2025 un modèle simplifié de coût amorti a été utilisé pour estimer la juste valeur du *Royalty Financing* tenant compte des hypothèses susmentionnées étant donné le temps écoulé entre le commencement du contrat (le 20 mars 2025) et la date de clôture (le 30 juin 2025). Selon la Norme IAS 1, nous avons retenues des hypothèses raisonnables pour établir les estimations comptables tenant compte du coût-bénéfice de cette estimation.

Après le 30 juin 2025, GENFIT anticipe l'utilisation d'un modèle stochastique, outil mathématique intégrant l'incertitude et la variabilité de processus aléatoires généralement utilisé pour valoriser les dérivés incorporés.

Note sur les frais totaux engagés

Les frais totaux engagés s'élèvent à 4,0 millions d'euros et ont été comptabilisé en compte de résultat au premier semestre de 2025.

Dans le cadre de l'accord, HCRx a encouru et payé un montant de 424 milliers d'euros au titre de dépenses admissibles. Conformément aux termes de l'accord, à sa discrétion et indépendamment de tout autre résultat lié à l'accord, GENFIT est obligé de rembourser HCRx pour ces dépenses inclusif du multiple contractuel applicable (comme indiqué ci-dessus), en fonction du moment du remboursement. Ainsi, GENFIT a conclu que ce passif supplémentaire sera remboursé avant le 31 décembre 2030, pour un montant total de 657 milliers d'euros (424 milliers d'euros inclusif du multiple applicable de 155%). Par conséquent, le montant comptabilisé en résultat le 20 mars 2025 est 657 milliers d'euros, et le solde sera réglé avant le 31 décembre 2030. Au 30 juin 2025, ce montant est présenté en "Dette relative à un accord de royalty financing" sur le l'Etat de la situation financière.

Activité et soldes

Le tableau suivant présente l'évolution du passif lié à l'accord de *Royalty Financing* entre le 20 mars 2025 et le 30 juin 2025 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Montant du passif</i>
Montant reçu le 20 mars 2024	130 000
Paiements de redevances à HCRx via la Fiducie-sûreté	(4 492)
Frais d'émission non-réglés	657
Charges liées à la juste valeur par le résultat (FVTPL)	5 434
Passif de l'accord de Royalty Financing au 30 juin 2025	131 599

Flux de trésorerie futurs attendus

Les revenus de redevances estimés, qui devraient être utilisés pour rembourser le *Royalty Financing*, sont les suivants :

Année	Redevances (millions d'euros)
2025 (second semestre)	7,0
2026	26,2
2027	46,2
2028	58,7
2029	58,9

Sensibilité

Taux de change USD/EUR

Le Groupe prévoit d'avoir remboursé intégralement le premier versement, reçu au premier semestre 2025, du *Royalty Financing* avant fin 2029 selon le multiple contractuel de 155%, sur la base des flux de trésorerie futurs attendus et d'un taux de change USD/EUR estimé de 1,08 (1 EUR = 1,08 USD). Selon ces prévisions et en retenant une proportion de ventes nettes en USD de 70%, toutes choses égales par ailleurs, la date de remboursement intégral de ce premier versement du *Royalty Financing* deviendrait postérieur à fin 2030 (entrant l'application contractuelle d'un multiple de 195% au lieu de 155%) à condition que le taux de change soit égal ou supérieur à 1,70 USD/EUR tout au long de la période.

Ventes futures

Le Groupe prévoit d'avoir remboursé intégralement le premier versement du *Royalty Financing* avant fin 2029 selon le multiple contractuel de 155%, sur la base des flux de trésorerie futurs attendus. Selon ces prévisions, toutes choses égales par ailleurs, la date de remboursement intégral de ce premier versement du *Royalty Financing* deviendrait postérieur à fin 2030 (entrant l'application contractuelle d'un multiple de 195% au lieu de 155%) à condition que les flux futurs de royalties soient inférieurs de 31% ou plus tout au long de la période.

Note 17.2 Détail de l'emprunt obligataire

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANEs (à échéance du 16 octobre 2022) d'un montant nominal de 180 millions d'euros. Cette dette a été renégociée en janvier 2021 et quasi totalement rachetée en 2025.

Soldes nominales à jour à la fin des périodes

Au 31/12/2024 :

Nombre d'obligations	1 902 698
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	56 319 860,80 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Taux d'intérêt effectif	8,8 %

Au 30/06/2025 :

Nombre d'obligations	19 807
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	586 287,20 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Taux d'intérêt effectif	8,8 %

Rachat

Concomitamment au *Royalty Financing* (voir [Note 17.3 - Détail du Royalty Financing](#)), la Société a proposé à tous les porteurs d'OCEANEs 2025 de conclure un accord d'option de vente, aux termes duquel la Société s'est engagée, sans condition et irrévocablement, à racheter les OCEANEs 2025 des porteurs concernés sous certaines conditions à un prix de 32,75 euros par obligation, sous réserve de l'approbation de la modification des modalités des OCEANEs 2025 par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANEs 2025 et du closing du *Royalty Financing* (le « Rachat »). Les porteurs ont eu jusqu'au 19 mars 2025 pour exercer cette option.

Le règlement-livraison du Rachat a eu lieu le 26 mars 2025. 1 882 891 OCEANEs ont été rachetées pour un montant total de 61,66 millions d'euros. Les OCEANEs 2025 rachetées ont été annulées par la Société. Un nouveau calcul des composantes « dettes » et « capitaux propres » a été effectué le jour du rachat en tenant compte du taux d'actualisation mis à jour en date du rachat, conformément à IAS 32. Il a permis d'affecter le prix de rachat entre les composantes « dettes » (pour 54,8 millions d'euros) et « capitaux propres » (pour 6,9 millions d'euros).

Juste avant le rachat, la valeur nette comptable pour la composante « dette » des OCEANEs rachetées s'élevait à 55,1 millions d'euros. Par conséquent, un gain a été comptabilisé de 0,3 millions d'euros dans les Produits financiers sur l'État du résultat net, correspondant à la différence entre le prix de rachat affecté à la composante « dette » (pour 54,8 millions d'euros) et sa valeur comptable (55,1 millions d'euros).

Le prix de rachat attribué à la composante « capitaux propres » (pour 6,9 millions d'euros) a été comptabilisé en déduction des réserves consolidées.

Contrepartie Financière

La Société s'est également engagée, sous condition de l'approbation de la modification des modalités des OCEANEs 2025 et du closing du *Royalty Financing*, à payer une contrepartie financière (la « Contrepartie Financière ») de 0,90 euro par obligation aux porteurs d'OCEANEs 2025 encore en circulation après l'annulation des OCEANEs 2025 rachetées. Par conséquent, elle n'a pas été payée au titre des OCEANEs 2025 qui ont été rachetées par GENFIT dans le cadre du Rachat.

Le paiement de la Contrepartie Financière a eu lieu le 14 avril 2025, pour un montant total de 18 milliers d'euros en Charges financières.

Termes clés et autres informations des OCEANEs

Taux d'intérêt nominal annuel

Le taux d'intérêt nominal annuel est de 3,5%, payable semestriellement à terme échu.

Termes de remboursement

Son remboursement final est fixé au 16 octobre 2025.

Un remboursement anticipé est possible au gré de la société à compter du moment où la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action GENFIT du ratio de conversion des actions en vigueur sur une période de 20 jours de bourse excède 1,5 de la valeur nominale des OCEANEs.

Taux et termes de conversion

Le taux de conversion est de 5,5 actions ordinaires par obligation. Il n'y a aucune exigence particulière à remplir pour qu'un porteur d'OCEANEs convertisse la dette en actions GENFIT.

Une demande de conversion de 50 obligations (pour être converties en 275 actions GENFIT) au premier semestre 2025 après le rachat comme élaboré ci-dessus. La conversion a eu lieu et a été comptabilisé en juillet de 2025.

Primes de conversion

La prime de conversion / échange est de 30% par rapport au cours de référence de l'action GENFIT (22,77€).

Dilution maximale

Les actions nouvelles qui pourraient potentiellement être émises sur demande de conversion des OCEANEs en circulation représenteraient 0,2% du capital de la Société au 30 juin 2025.

Soldes actualisés à la fin des périodes

Emprunt obligataire - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Emprunt obligataire	54 572	582
TOTAL	54 572	582

Note 17.3 Détail des autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent et se décomposent comme suit :

Autres passifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Emprunts bancaires	2 496	2 076
Dettes relatives aux contrats de location	5 060	4 652
Intérêts courus non échus	5	4
TOTAL	7 561	6 732

Autres passifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Emprunts bancaires	859	858
Dettes relatives aux contrats de location	1 145	1 182
Intérêts courus non échus	5	4
TOTAL	2 009	2 044

Autres passifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Emprunts bancaires	1 637	1 218
Dettes relatives aux contrats de location	3 915	3 470
Intérêts courus non échus	0	0
TOTAL	5 552	4 688

Emprunts bancaires

Emprunts bancaires

(En milliers d'euros)	Date du prêt	Ligne de crédit	Taux d'intérêt	Disponible à la date du 30/06/2025	Versements	Solde à la date du	Solde
						31/12/2024	à la date du 30/06/2025
AUTRES	-	0	0,00 %	0	0	9	19
BPI PGE	Juillet 2021	2 000	2,25 %	0	16 trimestres	1 100	900
BPI PRÊT TAUX BONIFIE	Novembre 2021	2 250	2,25 %	0	20 trimestres	1 380	1 157
TOTAL						2 489	2 076

Note 17.4 Échéances des passifs financiers

MATURITÉ DES DETTES FINANCIÈRES

(En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2025	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
		ou disponible					
Emprunt obligataire	591	591	0	0	0	0	0
Emprunts bancaires	2 076	858	869	341	5	3	0
Dettes relatives aux contrats de location	4 652	1 182	1 196	1 209	1 065	0	0
Intérêts courus non échus	4	4	0	0	0	0	0
TOTAL - Autres passifs financiers	7 323	2 635	2 065	1 550	1 070	3	0
TOTAL	7 323	2 635	2 065	1 550	1 070	3	0

Les valeurs dans le tableau ci-dessus sont des valeurs nominales (contractuelles) selon IFRS 7.39(a).

Pour plus de détails sur les paiements futurs estimés liés au *Royalty Financing*, se référer à la [Note 17.1 – Royalty Financing](#).

Note 17.5 Réconciliation des passifs financiers

	A la date du 31/12/2024	Flux de trésorerie	Mouvements non monétaires	A la date du 30/06/2025
Emprunt obligataire	54 572	(61 665)	7 675	582
Emprunts bancaires	2 496	(420)		2 076
<i>Royalty Financing</i>	0	125 508	6 091	131 599
Dettes relatives aux contrats de location	5 060	(577)	169	4 652
TOTAL	62 128			138 909

Les mouvements non monétaires de l'emprunt obligataire sont liés au rachat en 2025 comme élaboré dans la [Note 17.2 - Détail de l'emprunt obligataire](#).

Les mouvements non monétaires des dettes relatives aux contrats de location sont liées aux augmentations de l'indexation contractuelle des prix.

Les mouvements non monétaires du *Royalty Financing* comprennent les variations de juste valeur.

Note 18 Dettes fournisseurs et autres crébiteurs courants

Détail du poste

(En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Dettes fournisseurs	13 437	14 010
Dettes sociales	4 092	3 077
Dettes de tva	351	6 288
Dettes fiscales	218	176
Autres dettes	289	205
TOTAL	18 387	23 757

Au 30 juin 2025, les dettes fournisseurs s'élevaient à 14 010 milliers d'euros, contre 13 437 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Cette variation est liée à une diminution de factures non parvenues (8 736 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 5 426 milliers d'euros au 31 décembre 2024), comprenant notamment les facturations attendues des centres d'investigation clinique estimées par les Clinical Research Organizations (CROs) en charge des études cliniques de la Société. Le délai dans lequel ces factures parviendront à la Société n'est pas connu et peut s'étaler sur une longue période après que les services ont été rendus.

Note 19 Provisions courantes

Détail du poste

Au 30 juin 2025, ce poste n'a pas varié par rapport au 31 décembre 2024.

Variation des provisions (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2024	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	A la date du 30/06/2025
Provision pour charges	40	0	0	0	40
TOTAL	40	0	0	0	40

Note 20 Capitaux propres

Détail du poste

Capital social

	A la date du	
	31/12/2024	30/06/2025
Actions ordinaires émises (0,25 € de nominal par action)	49 996 185	50 002 560
Actions privilégiées convertibles nominatives	0	0
Total nombre d'actions émises	49 996 185	50 002 560
Moins : actions propres	0	0
Actions en circulation	49 996 185	50 002 560

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et nominatives depuis au moins deux ans, bénéficie de droits de vote double dans les conditions prévues par la loi (article 32 des Statuts de la Société).

- Variation du capital social pour les six mois clos au 30 juin 2025

Pendant le premier semestre 2025 :

- 6,375 stock options ont été converties en actions GENFIT.

Au 30 juin 2025, les autorisations en matière d'augmentation de capital pour émettre de nouveaux instruments d'intéressement en actions (SO et AGA) représentent un total de 725 000 actions.

Primes d'émission

Le rachat des OCEANEs au premier semestre 2025 a entraîné la décomptabilisation correspondante de la composante optionnelle inscrite en « Primes d'émission » dans les capitaux propres, pour un montant de 6,9 millions d'euros. Se référer à la [Note 17.1 – Détail de l'emprunt obligataire](#).

Écarts de conversion

Les écarts de conversion proviennent de l'application de la Norme IAS 21 au moment de convertir les monnaies fonctionnelles des filiales du Groupe (à savoir le dollar US pour GENFIT Corp et le franc suisse pour Versantis AG) en euros à chaque clôture. La variation provient de l'évolution des taux de ces deux devises par rapport à l'euro.

Note 21 Juste valeur des instruments financiers

Détail du poste

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable par catégorie et la juste valeur des actifs et passifs financiers au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

Solde au 31/12/2024

	Valeur comptable					Juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par AERG	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(En milliers d'euros)								
Actifs								
Titres de participation	1 425		1 425				1 425	
Autres titres	459	459					459	
Prêts	524			524			524	
Dépôts et cautionnements	303			303			303	
Contrats de liquidité	354	354				354		
Créances clients	2 140			2 140			2 140	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 788	81 788				81 788		
TOTAL - Actifs	86 993	82 601	1 425	2 967	0	82 142	2 967	1 885
Passifs								
Emprunt obligataire	54 572			54 572			56 320	
Emprunts bancaires	2 496			2 496			2 496	
Contrats de location financement	5 060			5 060			5 060	
Intérêts courus non échus	5			5			5	
Soldes créditeurs de banque	0							
Dettes fournisseurs	13 437			13 437			13 437	
Autres dettes	289			289			289	
TOTAL - Passifs	75 859	0	0	0	75 859	0	77 607	0

Solde au 30/06/2025

	Valeur comptable					Juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par AERG	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(En milliers d'euros)								
Actifs								
Titres de participation	1 311		1 311				1 311	
Autres titres	396	396					396	
Prêts	556			556			556	
Dépôts et cautionnements	341			341			341	
Contrats de liquidité	398	398				398		
Créances clients	36 870			36 870			36 870	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 511	107 511				107 511		
TOTAL - Actifs	147 384	108 306	1 311	37 766	0	107 910	37 766	1 707
Passifs								
Emprunt obligataire	582			582			588	
Emprunts bancaires	2 076			2 076			2 076	
Contrats de location financement	4 652			4 652			4 652	
Intérêts courus non échus	4			4			4	
Dettes fournisseurs	14 010			14 010			14 010	
Dette relative à un contrat de royalty financing	131 599	131 599					131 599	
Autres dettes	205			205			205	
TOTAL - Passifs	153 128	131 599	0	0	21 529	0	21 536	131 599

AERG : Autres éléments du résultat global.

Note 22 Litiges

Néant.

Note 23 Parties liées

• Biotech Avenir

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de la Société. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et 12 salariés de la Société.

Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société, est également Président de Biotech Avenir SAS.

Au 30 juin 2025, Biotech Avenir SAS détenait 3,79 % du capital social de la Société.

La Société n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir en 2025 ou en 2024, mis à part la domiciliation à titre gracieux.

• Ipsen Pharma SAS

Le contrat de licence signé avec la société Ipsen Pharma SAS en décembre 2021 prévoit un certain nombre de contrats de services qui ont été signés avec la Société en 2022 et 2023, notamment les accords de services de transition (« Transition Services Agreement » et « Part B Transition Services Agreement »).

Ces contrats concernent l'accompagnement d'Ipsen dans ses démarches et procédures futures (autre que le transfert de savoir-faire) et la fourniture de composés dont Ipsen pourrait avoir besoin pour mener ses essais cliniques. Tel que prévu au contrat signé avec Ipsen en décembre 2021, les prix aux termes de ces contrats couvrent l'ensemble des coûts supportés par la Société pour fournir les produits et services concernés, sans avantage économique pour Ipsen. Voir la [Note 24 - « Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels »](#).

Note 24 Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels

Note 24.1 Engagements

• Contrats de sous-traitance

Le Groupe a conclu des contrats pour les besoins de ses activités avec des CRO (Clinical Research Organizations) dans le cadre de la conception et la réalisation des essais cliniques, ainsi qu'avec des CMO (Clinical Manufacturing Organizations) pour la fabrication de principes actifs et d'unités thérapeutiques ainsi qu'avec d'autres sociétés dans le cadre de ses activités pré-commerciales, de recherche et de développement.

Ces contrats prévoient généralement la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis. Ces accords pouvant, en règle générale, être dénoncés avant terme ne sont donc pas décrits dans la liste des engagements du Groupe.

• Avals et cautions

Au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Loos, GENFIT a accordé au bailleur une garantie de paiement de loyer d'un montant de 600 milliers d'euros au 30 juin 2025.

• Principaux investissements prévus

Les investissements scientifiques et informatiques pour lesquels la Société a déjà pris des engagements fermes s'élèvent à 100 milliers d'euros à la date du présent rapport semestriel financier. La Société envisage de financer ces investissements sur les 12 prochains mois avec la trésorerie disponible ou de nouveaux emprunts.

Par ailleurs, la Société évaluera toute opportunité d'acquisition de nouvelles molécules susceptibles de présenter des complémentarités avec celles constituant son portefeuille. Si une telle opportunité était saisie, le Groupe pourrait ainsi réaliser des investissements significatifs à ce titre dans les années à venir. À la date du présent rapport semestriel financier, les organes de direction de la Société n'ont pris aucun engagement en la matière.

Note 24.2 Passifs éventuels

Obligations en vertu des termes du protocole de cession avec Genoscience

Le 10 décembre 2024, dans le cadre d'une procédure de conciliation, GENFIT et Genoscience ont signé un protocole de cession d'actifs et qui est entré en vigueur le 3 janvier 2025 et met fin à l'accord de licence signé en 2021.

En vertu de cet accord :

- Passifs éventuels :

- (Vente de brevet(s)) Genoscience recevra 25% du prix de cession d'un ou plusieurs brevets effectivement encaissé par GENFIT.
- (Commercialisation) Genoscience recevra 25% des bénéfices nets effectivement encaissés par GENFIT correspondant aux ventes desdits produits pendant une période expirant à la première des dates suivantes (i) 10 ans à compter de la 1ère mise sur le marché, (ii) l'expiration, l'annulation ou la révocation d'un des Brevets ou (iii) l'autorisation de produits génériques mettant en oeuvre la Technologie GNS.

- (Licence) Genoscience recevra 25% de 1) tout paiement d'étape (y compris paiement d'étape dit « upfront ») correspondant aux Brevets et 2) des redevances correspondant aux Brevets effectivement encaissées par GENFIT pendant une période expirant à la première des dates suivantes (i) 10 ans à compter de la 1ère mise sur le marché, (ii) l'expiration, l'annulation ou la révocation d'un des Brevets ou (iii) l'autorisation de produits génériques mettant en oeuvre la Technologie GNS.
- Date limite : Ces compléments de prix décrits ci-dessus seront versés par GENFIT à Genoscience uniquement si l'une ou plusieurs de ces hypothèses se réalisent dans un délai de cinq ans à compter de la signature du protocole de cession (à savoir le 10 décembre 2024).

Ces paiements conditionnels constituent des passifs éventuels non comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 ou au 30 juin 2025.

Obligations en vertu des termes de l'accord de licence avec Seal Rock

GENFIT a annoncé le 31 mai 2023 la signature d'un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 avec Seal Rock Therapeutics, une société de stade clinique basée à Seattle, États-Unis.

En vertu de cet accord :

- Seal Rock est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 100 millions d'euros (dont 2 millions d'euros ont été payés en 2023). Ces paiements sont conditionnés à des événements réglementaires, cliniques et commerciaux.
- Seal Rock est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») échelonnées appliquées aux ventes des produits sous licence réalisées par GENFIT.

Ces paiements conditionnels feront l'objet à leur échéance d'une analyse afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'activation conformément à la norme IAS 38. Dans l'affirmative, ils seront immobilisés. Dans le cas contraire, ils seront comptabilisés en charges.

Ces paiements conditionnels constituent des passifs éventuels non comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 ou au 30 juin 2025.

Obligations en vertu des termes des accords de licence Celloram Inc.

Le 28 juillet 2023, GENFIT a conclu un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de CLM-022, un inhibiteur de l'inflamasome first-in-class, avec la société Celloram Inc., une société de biotechnologie basée à Cleveland.

En vertu de cet accord :

- Celloram est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 160 millions d'euros (dont 50 milliers d'euros ont été payés en 2023). Ces paiements sont conditionnés à des événements réglementaires, cliniques et commerciaux.
- Celloram est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») échelonnées appliquées aux ventes des produits sous licence réalisées par GENFIT.

Ces paiements conditionnels feront l'objet à leur échéance d'une analyse afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'activation conformément à la norme IAS 38. Dans l'affirmative, ils seront immobilisés. Dans le cas contraire, ils seront comptabilisés en charges.

Ces paiements conditionnels constituent des passifs éventuels non comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 ou au 30 juin 2025.

Obligations liées à l'acquisition de Versantis

Le 29 septembre 2022, GENFIT a finalisé un accord exclusif en vue d'acquérir l'intégralité des actions et droits de vote de Versantis, une société de biotechnologie privée de stade clinique basée en Suisse et visant à répondre aux besoins médicaux croissants dans le domaine des maladies du foie.

En vertu de cet accord :

- Les anciens actionnaires de Versantis sont éligibles à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 65 millions CHF dans le futur conditionnés à :
 - des résultats positifs de Phase 2 pour VS-01-ACLF ;
 - l'approbation réglementaire de VS-01-ACLF ; et
 - des résultats positifs de Phase 2 pour VS-02-HE.
- En outre, les anciens actionnaires de Versantis sont éligibles à 1/3 des revenus nets résultant de la vente potentielle du Priority Review Voucher de l'indication pédiatrique de VS-01-HAC par GENFIT à un tiers, ou 1/3 de la valeur juste de marché de ce Voucher si GENFIT choisit de l'appliquer à l'un de ses programmes.

Ces paiements conditionnels feront l'objet à leur échéance d'une analyse afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'activation conformément à la norme IAS 38. Dans l'affirmative, ils seront immobilisés. Dans le cas contraire, ils seront comptabilisés en charges.

Ces paiements conditionnels constituent des passifs éventuels non comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 ou au 30 juin 2025.

Événement défavorable majeur lié à l'actif incorporel Versantis VS-01

Le 19 septembre 2025, GENFIT a annoncé sa décision d'interrompre son programme VS-01 dans l'ACLF (insuffisance hépatique aiguë sur chronique) et de réorienter ses efforts de développement vers l'UCD (Troubles du Cycle de l'Urée). Conformément à la norme IAS 10, cela est considéré comme un événement postérieur qui ne donnent pas lieu à des ajustements, car il s'agit d'une situation survenue entièrement après la période de reporting. Se référer à la [Note 2.2 - Événements postérieurs à la clôture](#).

Actifs éventuels en vertu des termes des accords de licence et de collaboration IPSEN

Le 16 décembre 2021, GENFIT et Ipsen ont conclu un accord de licence exclusif pour élafibranor, un composé évalué en Phase 3 dans la Cholangite Biliaire Primitive (« PBC »), dans le cadre d'un partenariat global de long terme (« Collaboration and License Agreement »). L'accord confère à Ipsen les droits globaux (à l'exception de la Chine, de Hong Kong, de Taïwan et de Macao (confié à Terns comme expliqué ci-dessous)), sur ce candidat médicamenteux GENFIT, « first-in-class », agoniste des récepteurs PPAR alpha et PPAR delta, dans la PBC (maladie inflammatoire du foie, chronique et rare).

Le contrat de licence et de collaboration constitue un contrat au sens d'IFRS 15, satisfaisant aux critères fournis par IFRS 15.9.

En vertu de cet accord:

- GENFIT est éligible au versement de paiements supplémentaires (« milestones ») pouvant atteindre un total de 360 millions d'euros. Ces « milestones » constituent des revenus variables futurs, déterminés en fonction de l'atteinte d'étapes clés relatives au développement et de seuils de ventes des produits sous licence. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'atteinte de ces étapes clefs. La société a comptabilisé des milestones cumulés de 88,5 millions d'euros au 30 juin 2025.
- GENFIT est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») exprimées en pourcentage, échelonné, à deux chiffres et pouvant atteindre 20%, appliquée aux ventes annuelles des produits sous licence réalisées par Ipsen. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de la réalisation de ces ventes. Voir [Note 7 - Produits d'exploitation](#).

Actifs éventuels en vertu des termes de l'accord de licence Terns

Le Groupe a conclu un accord de licence avec Terns en 2019 en vertu duquel GENFIT recevra des redevances et des paiements conditionnels en fonction d'événements futurs qui sont incertains et, par conséquent, ils constituent des actifs éventuels non comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société au 30 juin 2025. Les droits concédés à Terns concernent la Chine, Hong Kong, Taïwan et Macao.

Les paiements conditionnels comprennent : des paiements d'étapes selon l'atteinte de certains jalons relatifs au développement du produit sous licence, des paiements d'étapes commerciales en fonction du franchissement de seuils déterminés, et des redevances d'un coefficient moyen à deux chiffres (« mid-teen percentage royalties ») sur le montant des ventes réalisées par Terns Pharmaceuticals. Ces paiements conditionnels peuvent aller jusqu'à un total de 193 millions de dollars américains.

Note 25 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Activités de financement et d'investissement non monétaires

Montants provisionnés au titre des acquisitions d'immobilisation corporelles au 31 décembre 2024 :	196 milliers d'euros
Montants provisionnés au titre des acquisitions d'immobilisation corporelles au 30 juin 2025 :	208 milliers d'euros

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2025

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First, TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GENFIT

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

1. l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Genfit, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
2. la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Évènements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose l'évènement défavorable majeur lié à l'actif incorporel Versantis VS-01 survenu en septembre 2025.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

Alexis Hurtrel

5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Loos, le 22 septembre 2025.

Pascal Prigent
Directeur Général



Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 12 500 722, 50 euros réparti en 50 002 890 actions de nominal 0,25 euro

Siège social : Parc Eurasanté - 885, avenue Eugène Avinée - 59120 LOOS - France

www.genfit.com | contact@genfit.com

424 341 907 R.C.S. Lille Métropole
